

Conseil municipal de Sèvremoine

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2020

Nombre des membres du conseil municipal en exercice : 151

Nombre de conseillers municipaux présents : 82

Date de la convocation : 21 février 2020

Date d'affichage du compte-rendu et des délibérations : 11 mars 2020

Le jeudi vingt-sept février deux mille vingt, à 20 h 00, le conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à Roussay, salle des fêtes (ex salle des loisirs), sous la présidence de Didier Huchon, maire.

Conseillers municipaux présents : (82) Laurence Adrien-Bigeon, Marion Berthommier, Dominique Besnier, Daniel Billaud, Philippe Blanchard, Gilles Blanchard, Sylvie Boissinot, Jean-Luc Brégeon, Emmanuel Breteau, Catherine Brin, Christophe Caillaud, Cyrille Chiron, Rita Chiron, Eric Chouteau, André Chouteau, Jean-Paul Chupin, Paul Clémenceau, Maryse Coutolleau, Pierre Devêche, Anthony Drouet, Christelle Dupuis, Alain Essolito, Cécile Fleurance, Jean-René Fonteneau, Jean-Marie Frouin, Philippe Gaborieau, Franck Gaddi, Geneviève Gaillard, Stéphane Gandon, Roland Gerfault, Thomas Goba, Claudine Gossart, Chantal Gourdon, Rebecca Graveleau, Florence Grimaud, Yohan Guédon, Nicole Guinaudeau, Muriel Harrault, Didier Huchon, Andrée Huchon, Christophe Huet, Serge Hulin, Patricia Kieffer, Colette Landreau, Hervé Launeau, André Léauté, Nathalie Leroux, Paul Manceau, Yves Marquis, Jean-Louis Martin, Benoît Martin, Alain Merlaud, Michel Merle, Marielle Michenaud, Chantal Moreau, Geneviève Morillon, Virginie Neau, Jean-Michel Pasquier, Alain Pensivy, Géraldine Piétin, Dominique Pohnu, Marie-Line Poirion, Joël Praud, Jacky Quesnel, Freddy Radigois, Marie-Odile Ransou, Christelle Raveleau, Julie Ripoche, Michel Ripoche, Michel Rousseau, Christian Rousselot, Jacques Roy, Denis Sourice, Lydia Sourisseau, Jean-Luc Suteau, Jean-Michel Taillé, Jean-Luc Tilleau, Marie-Isabelle Troispols, Marie Viaud, Laurent Vigneron, Denis Vincent, Isabel Volant.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (56) Véronique Antunes-Baptista, Marie-Bernadette Audouin, Philippe Bacle, Jérôme Boidron, Isabelle Bouron, Solène Burgos, Richard Cesbron, Julien Chambaraud, Eloïse Charrier, Yoann Chauvat, Mathieu Chevalier, Sandrine Clément, Etienne Coutolleau, Jacques Deveau, Emilie Douillard, Franck Dugas, Vanessa Fortin, Anthony Foulonneau, Valérie Fouquet, Soizic Frouin, Julie Gaboriau, Cassandra Gaborit, Nathalie Griffon, Hervé Griffon, Aurélie Groiseleau, Nathalie Grolleau, Philippe Guicheteau, Rachel Hérault, Loïc Humeau, Joël Landreau, Hélène Landron, Sandrine Lebon, Matthieu Leray, Marie-Annette Lévêque, Béatrice Lucas, Béatrice Mallard, Véronique Marin, Clarisse Martin, Simon Merceron, Isabelle Mériaux, Anthony Morin, Lydie Papin, Nadia Pellerin, Marie-Pierre Pérez, Florence Poupin, Aurélie Raulais, Bérangère Ripoche, Sylvain Rousteau, Lydie Rouxel, Geordie Siret, Murielle Suzenet, Corinne Texier, Gérard Vibert, Marc Vigneron, Jessica Vilhem, Sophie Vrain.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (13)

Absents	Délégation de vote à
Alain Arial	Colette Landreau
Claire Baubry	Murielle Harrault
Magali Beillevaire	Jean-Luc Tilleau
Marc Biélin	Marion Berthommier
Dominique Bochereau	Chantal Gourdon
Georges Brunetière	Franck Gaddi
Rémy Clochard	Alain Essolito
Thierry Défontaine	Julie Ripoche
Thierry Derzon	André Léauté
Pierre-Marie Grimaud	Philippe Blanchard
Sabrina Guimbretiére	Maryse Coutolleau
Sébastien Mazan	Michel Rousseau
Mickaël Mégrier	Virginie Neau

Secrétaire de séance : Stéphane Gandon

PREAMBULE

Présentation de l'Avant-Projet Détaillé du Restaurant scolaire et Périscolaire de la Renaudière

Jean-Michel Pasquier présente l'avant-projet détaillé du restaurant scolaire et de la périscolaire de la Renaudière.

Une résidence autonomie a été construite en 1990 avec 5 logements et des parties communes pour la restauration des résidents. Les logements n'ont en réalité jamais accueilli de personnes âgées et les parties communes ont changé de destination pour devenir à partir de 2003 une périscolaire. En 2005, le restaurant a été agrandi pour devenir un restaurant scolaire et pouvoir recevoir jusqu'à une cinquantaine d'enfants. A ce jour, la périscolaire accueille 25 enfants, le restaurant scolaire sert 80 repas par jour, sur 2 services.

Le nouveau bâtiment a fait l'objet d'une étude de faisabilité et de demandes de subventions de l'État au titre de la DSIL (110 000€) et de la Région au titre du pacte pour la ruralité (37 000€)

Le programme de travaux prévoit :

- adaptation à l'effectif croissant
- création d'un office et d'une laverie adaptés respectant le principe de marche en avant. L'office est dédié au restaurant scolaire.
- création d'un espace kitchenette pour usage location et périscolaire
- amélioration de la performance énergétique
- mise en conformité PMR quel que soit l'usage (enfant, location, personnel)
- amélioration du confort d'été avec l'ajout de protections solaires extérieures
- création d'un préau et local de rangement extérieur

La maîtrise d'œuvre est assurée par OXA ARCHITECTURE de Vallet, assisté du bureau d'études fluides et thermiques ACTIS INGENIERIE de Cholet, AREST, bureau d'études techniques structures du Bignon et AFORPAQ, économiste de la construction de Cholet.

On crée un office, une laverie, une réserve, des sanitaires aux normes PMR, une nouvelle chaufferie et un bureau pour la périscolaire. Une kitchenette est aménagée pour les locations aux particuliers. Coût total de la construction : près de 570 000 € TTC. Livraison prévue : mai 2021.

Laurence Adrien-Bigeon, tout en regrettant que le dossier n'ait pas été adressé aux conseillers municipaux avant la séance de conseil municipal, souhaite connaître l'objectif du programme. Ya-t-il davantage d'enfants à accueillir ?

Jean-Michel Pasquier explique que l'objectif est de mutualiser la périscolaire et la salle de restaurant scolaire. On évite d'entrer dans l'espace office, en dehors de la période de restauration scolaire.

Isabel Volant complète. Actuellement, les enfants sont dans un espace restreint, avec une cuisine qui ne permet de réchauffer, par conséquent sans possibilité de prévoir une entrée ou un plat chauds. De plus, la cuisine est trop petite. Il convenait également d'agrandir la périscolaire, pour répondre à la demande. On a du combiner ces 2 exigences.

Laurence Adrien-Bigeon souhaite des précisions sur l'amélioration de la performance énergétique escomptée. Quelles sont les améliorations ? Les toits seront-ils végétalisés ?

Jean-Michel Pasquier répond qu'il n'a pas été prévu de toit végétalisé.

Laurence Adrien-Bigeon souhaite des précisions quant à la performance énergétique.

Jean-Michel Pasquier explique que la chaudière va être remplacée. La verrière est démolie car elle n'apporte rien fonctionnellement et n'est pas adaptée en apportant du froid l'hiver et du chaud l'été. Toutes les fenêtres seront équipées de volets extérieurs. Jean-Michel Pasquier termine en précisant que l'extension représente 90 m². Si le prix au mètre-carré peut paraître élevé, il s'explique par la nature même des travaux en question.

Procès-verbaux des séances de conseil municipal des 28 novembre, 19 décembre 2019 et 30 janvier 2020.

Paul Clémenceau rappelle qu'il s'était déjà exprimé concernant le laps de temps important entre une réunion de conseil municipal et l'approbation de son procès-verbal. Or là, en l'occurrence, voilà qu'on approuve trois procès-verbaux d'un coup. Il constate donc qu'il était possible de faire plus rapidement et aurait souhaité qu'il en soit ainsi sur l'ensemble de la mandature du conseil municipal. Paul Clémenceau décide donc de s'abstenir sur le vote d'approbation des procès-verbaux des séances de conseil municipal des 28 novembre et 19 décembre 2019, ainsi que sur celui du 30 janvier 2020.

A l'exception de Paul Clémenceau, tous les autres conseillers municipaux présents approuvent les P.V. des 3 séances de conseil municipal.

Diaporama de la séance de conseil municipal

Laurence Adrien-Bigeon aurait souhaité avoir à l'avance le diaporama de la séance de conseil municipal, sur les tablettes numériques des conseillers. Elle avait compris que ce serait le cas et ne l'a pas reçu.

Monsieur le maire répond que la proposition ne concernait que le budget, afin que les chiffres des différentes présentations soient lisibles pour tout le monde, avec les éventuelles corrections par rapport à ceux de la note de synthèse. Monsieur le maire précise d'ailleurs, que le conseil municipal a bien été destinataire à l'avance des tableaux du budget et du diaporama budgétaire.

Pour le reste, le diaporama présenté reprend les textes de la note de synthèse en les illustrant.

DELIBERATIONS

1. Ressources humaines

DELIB-2020-017

Modification du tableau des effectifs et des emplois au 1^{er} mars 2020

Délibération présentée par Anne Python.

Les mouvements de personnel, départs en retraite et mutations notamment, impliquent une réorganisation des activités au sein des services et parallèlement un ajustement du tableau des effectifs.

Ainsi, celui-ci tient compte au 1^{er} mars 2020 :

D'ouvertures de grade suite à recrutement après créations de poste

La délibération n°2019-189 du conseil municipal du 19 décembre 2019 créait les postes d'attaché de direction et de gestionnaire administratif du domaine public routier. Les actes de recrutement étant désormais clos, les grades correspondant sont à ouvrir respectivement sur un rédacteur territorial, catégorie B et un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, catégorie C, tous deux à temps complet.

De transformations de postes

Au sein de la direction des services techniques, suite au départ en retraite d'un agent technique propre des locaux travaillant à hauteur de 33/35^{ème}, ses heures ont été réparties sur deux agents. Dans l'optique de pérenniser les heures de l'un des deux agents contractuels présent dans les services depuis quelques temps déjà, le précédent poste à 33/35^{ème} est supprimé et un poste d'agent technique propre des locaux est ouvert à 29/35^{ème}. L'agent sera nommé stagiaire sur le grade d'adjoint technique territorial, grade de catégorie C.

Au sein de la direction des services à la population, service Vie scolaire, le remplacement d'un agent en retraite a été pourvu par un agent titulaire occupant parallèlement des fonctions d'agent technique propre des locaux. L'ajout de cette mission lui permet d'augmenter significativement son temps de travail et de pérenniser également des heures complémentaires régulières. Ainsi, un poste d'adjoint technique territorial, grade de catégorie C, passe de 0,43 ETP à 0,90 ETP.

Suite à plusieurs départs dans ce service, les postes, sur de petits taux d'emploi, précédemment occupés par des agents titulaires deviennent vacants et pourront être affectés ultérieurement suite à la rédaction du projet de service. Toutefois, la réglementation ne permet pas, pour la strate de la commune nouvelle, de nommer des agents en stage en deçà d'un taux d'emploi de 50% d'un temps complet. Dans l'attente d'une réflexion globale, ils sont pourvus par des agents contractuels.

De suppressions de poste

Comme exposé précédemment, suite aux départs en retraite d'un agent technique propriété des locaux à 33/35^{ème} et d'un agent polyvalent de restauration à 7,06/35^{ème}, tous deux dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, il convient de supprimer leurs grades.

Anne Pithon ajoute que la création du poste de gestionnaire administratif du domaine public routier s'explique suite à la demande de mutation de Bernard Clémot. On a revu ce poste pour tenir compte de la nécessaire adaptation à nouvelle réalité des fonctions nécessaires.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
91	80	5	6

AVALISE ces créations, transformations et suppressions de postes dont :

- les ouvertures de grade suite au recrutement d'agents sur les postes d'attaché de direction et gestionnaire administratif du domaine public routier,
- les transformations de postes liées à une répartition des heures d'agents partis en retraite,
- la suppression des postes et grades précédemment détenus par des agents partis en retraite.

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs du personnel communal applicable au 1^{er} mars 2020, tel qu'annexé à la présente délibération.

2. Finances

DELIB-2020-018

Vote des comptes administratifs 2019 : budget principal, budgets annexes : bâtiments, assainissement collectif, SPANC, lotissements.

Audrey Billaud, du cabinet KPMG, est chargée de présenter la partie Finances de la séance de conseil municipal.

Ceci interroge Marie-Isabelle Troispoils qui regrette que la présentation soit confiée à un prestataire extérieur.

Monsieur le maire répond, comme il l'avait déjà dit lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire, que le poste de responsable du service Finances est vacant. Le cabinet KPMG n'est chargé que de la présentation des comptes, pour tenir compte de cette situation exceptionnelle. La responsable du service Finances, suite à son congé maternité, devait rejoindre son poste. Il se trouve que son conjoint a connu une mobilité professionnelle, elle ne reprendra donc pas ses fonctions au sein de Sèvremoine. Un avis d'appel de candidatures a été diffusé mais le poste n'a pu être pourvu à ce jour. Il a bien fallu néanmoins préparer le budget, ce qui a été fait par les services de Sèvremoine. KPMG a donc assisté la collectivité pour la présentation de forme des données budgétaires, tout comme il en a été pour le rapport d'orientation budgétaire.

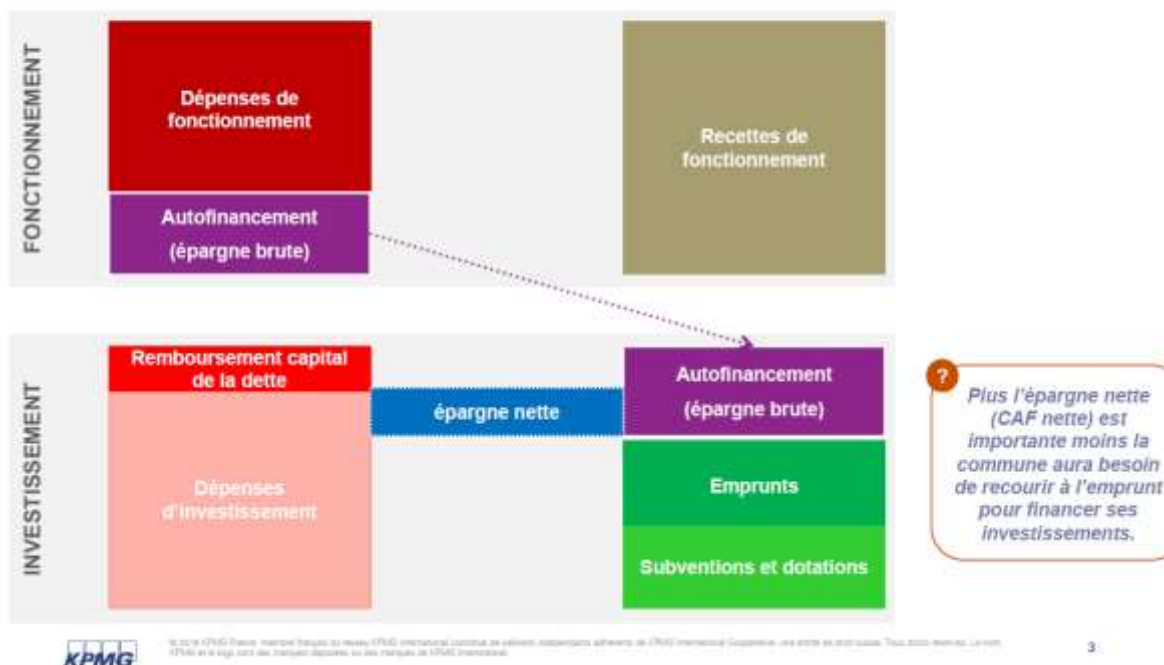
Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées

(recettes certaines mais non perçues et dépenses commandées mais non payées) appelées « restes à réaliser ». Le résultat excédentaire ou déficitaire est reporté au budget primitif de l'année suivante. Le compte administratif est voté au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice clos. En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le maire peut assister à la discussion arrêtant les comptes mais il doit se retirer au moment du vote.

Audrey Billaud commente les tableaux suivants.

Grille de lecture d'une analyse financière

Grille de lecture d'une analyse financière



Les comptes administratifs 2019

Les comptes administratifs 2019

Rappel des comptes administratifs exécutés en 2019 :

- Budget principal
- Budget assainissement collectif
- Budget SPANC
- Budget lotissement
- Budget Bâtiments



© 2019 KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés spécialisées dans l'accompagnement des entreprises. KPMG France est le membre français du réseau KPMG International Cooperative de
 KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG
 International.

5

Budget principal Le compte administratif 2019

Équilibres financiers	CA2016	CA2017	CA2018	CA2019	Variation annuelle moyenne au montant moyen sur la période
Recettes de gestion	25 954 945 €	22 071 306 €	22 060 343 €	22 030 336 €	-5,3%
Produit des services (R70)	1 411 677 €	1 465 658 €	1 326 395 €	1 483 545 €	1,7%
Impôts et taxes (R73)	14 004 082 €	11 170 448 €	11 074 652 €	11 581 850 €	-6,1%
Dotations et Participations (R74)	8 840 188 €	8 926 400 €	8 951 053 €	8 357 904 €	-1,9%
Dotations globales de fonctionnement (R741)	7 351 420 €	7 547 960 €	7 647 535 €	7 368 696 €	0,2%
Participations (R747)	1 086 356 €	1 011 820 €	873 672 €	508 696 €	-22,4%
Atténuation de charges (R013)	207 391 €	135 261 €	250 414 €	154 205 €	-13,5%
Autres recettes de fonctionnement	1 491 607 €	1 375 541 €	483 629 €	482 712 €	-31,3%
Dépenses de gestion	18 342 640 €	15 644 331 €	15 702 987 €	15 781 235 €	-15,0%
Dépenses de personnel (D012)	7 179 450 €	7 479 533 €	7 638 954 €	7 919 724 €	3,4%
Charges à caractère général (D011)	4 684 289 €	4 236 935 €	4 169 454 €	3 874 589 €	-6,1%
Atténuation produits (D034)	2 839 421 €	8 370 €	23 131 €	15 704 €	-82,3%
Autres charges courantes (D65)	3 651 290 €	3 919 313 €	3 870 843 €	3 921 208 €	2,4%
Épargne de gestion	7 612 305 €	7 427 357 €	6 357 356 €	6 249 101 €	-6,2%
Intérêts de la dette existante	358 004 €	270 195 €	233 089 €	180 358 €	-20,5%
Solde produits - charges financières	-143 697 €	-65 290 €	0 €	0 €	0 €/m
Solde produits - charges exceptionnelles & provisions (hors cessions)	52 292 €	60 633 €	308 087 €	84 277 €	17,2%
Épargne brute (CAF)	7 162 116 €	7 152 305 €	6 236 758 €	6 169 150 €	-4,7%
Amortissement du capital de la dette existante	1 316 210 €	1 713 406 €	2 128 274 €	2 116 640 €	17,2%
Épargne nette (CAF - Nettes)	5 845 906 €	5 438 899 €	4 108 485 €	4 052 510 €	-11,3%
Dépenses d'investissement (hors D18)	5 691 906 €	9 655 133 €	8 692 622 €	10 320 441 €	21,0%
Dépenses d'équipement (D10, D11, D12, D13)	5 447 508 €	5 821 543 €	8 520 489 €	9 236 987 €	19,3%
Autres dépenses d'investissement	244 398 €	4 043 590 €	2 172 133 €	1 083 454 €	-64,3%
Recettes d'investissement	2 382 488 €	6 534 454 €	2 975 231 €	2 499 657 €	1,6%
FCTVA	1 008 404 €	884 438 €	700 263 €	690 312 €	-11,0%
Subventions d'investissement reçues (R13)	429 015 €	521 125 €	886 431 €	435 175 €	0,5%
Produit des cessions des immobilisations (775)	201 640 €	57 698 €	113 503 €	61 147 €	-92,8%
Autres recettes d'investissement	745 410 €	5 071 125 €	1 295 036 €	1 313 023 €	20,8%
Besoin de financement de l'investissement	3 309 417 €	3 120 679 €	5 717 391 €	7 820 784 €	33,2%
Variation du fonds de roulement	2 536 465 €	2 318 220 €	-1 578 207 €	-3 744 534 €	-3,4%
Solde de clôture reporté	8 945 437 €	10 923 310 €	13 278 175 €	11 702 895 €	11,0%
Résultat de clôture au 31/12*	10 879 906 €	13 281 540 €	11 699 966 €	7 958 385 €	-9,9%
Recours de dette au 31/12	10 506 912 €	9 311 381 €	7 189 307 €	5 088 968 €	-21,7%
DETTE / ÉPARGNE BRUTE	1,5	1,3	1,2	0,8	-17,0%



Retraitements effectués :

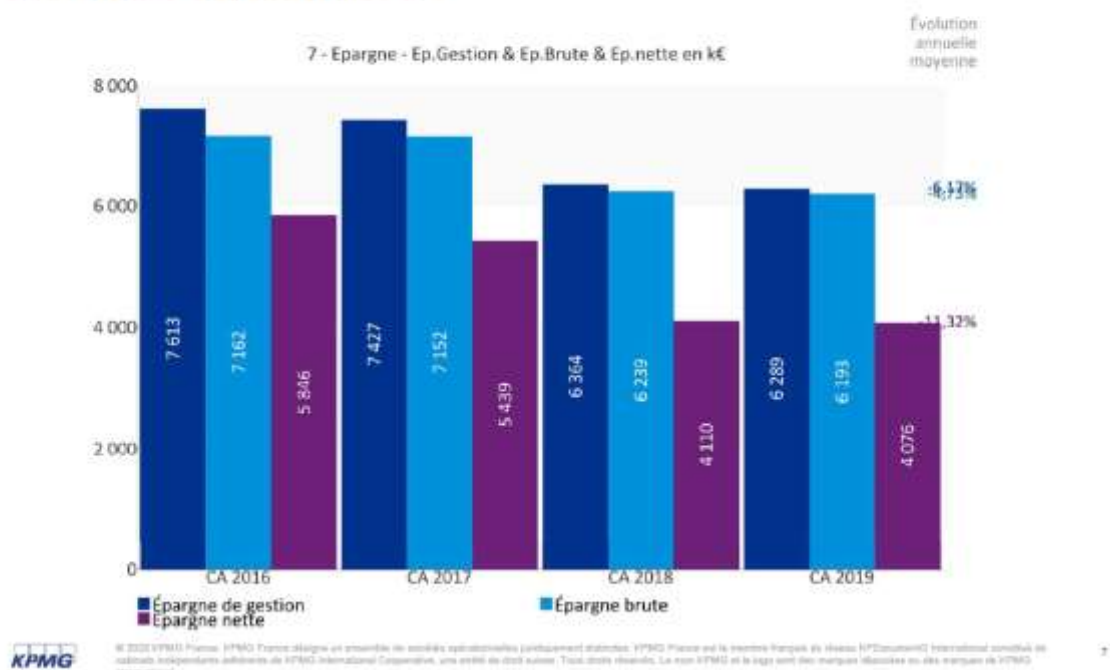
- Recettes : hors recettes ventes terrains à Mauges Cité (4M€ en 2017) et hors reprise sur provisions en 2018 (425K€)
- Dépenses : hors dépenses exceptionnelles (flux financiers avec Mauges Cité) et hors provisions réalisées en 2017

On constate que les recettes de gestion ont diminué de 46 000 € entre le budget 2018 et le budget 2019. Ces recettes de gestion ont subi des variations importantes, en interne. Si les recettes fiscales

ont substantiellement augmenté, les dotations et participations sont en baisse. En 2019, Sèvremoine a perdu le bénéfice de la Dotation Nationale de Péréquation versée par l'Etat, celle-ci étant sujette à des critères d'éligibilité que Sèvremoine ne remplissait plus. Cette baisse a été compensée par l'augmentation des recettes fiscales, même si les taux d'imposition n'ont pas augmenté. Ces recettes fiscales exceptionnelles sont alimentées par l'accroissement plus important que les autres années des transactions immobilières sur Sèvremoine, augmentant par là-même le produit sur les droits de mutation que perçoit la commune.

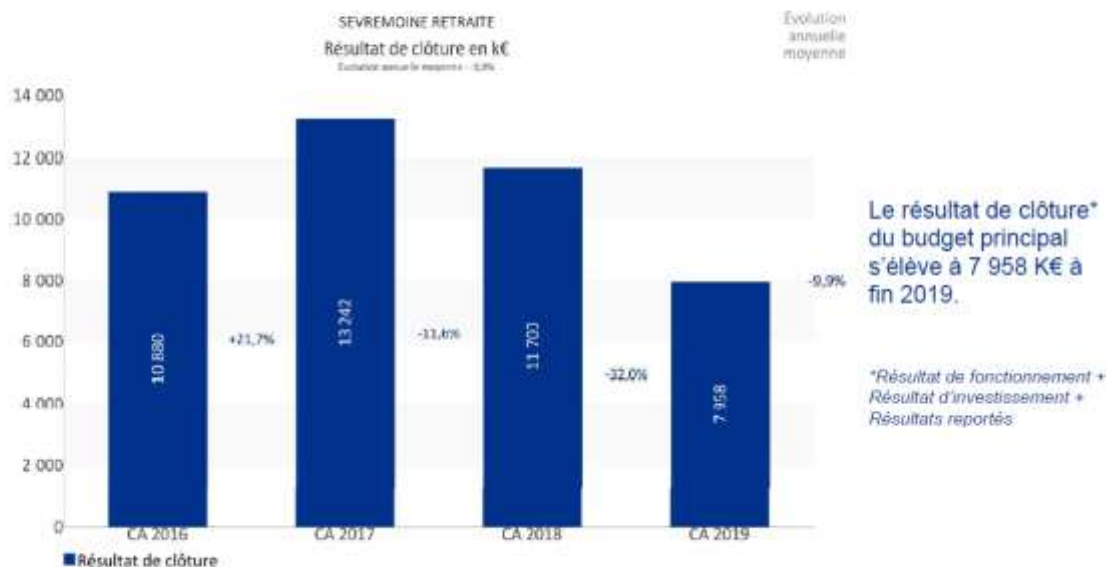
Les dépenses de gestion ont légèrement augmenté de 28 000 €, même si les charges à caractère général ont diminué de 295 000 €, permettant de compenser en grande partie l'augmentation des dépenses de personnel. L'objectif de ne pas augmenter les charges à caractère général en 2019 par rapport en 2018, a été atteint. Selon Audrey Billaud cette tendance est exceptionnelle dans une collectivité locale. L'épargne nette (après remboursement du capital des emprunts) est stable.

Budget principal Le compte administratif 2019



Le décrochage entre 2017 et 2018 est lié à une situation exceptionnelle, en raison du transfert des établissements pour personnes âgées au CCAS. Le niveau d'épargne est plutôt supérieur aux autres collectivités de même strate démographique.

Budget principal Le compte administratif 2019



© 2020 KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés opérationnelles indépendamment détenues. KPMG France est la membre française du réseau KPMG membre du réseau KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

8

Le résultat de clôture a diminué puisqu'on n'a pas eu recours à l'emprunt. Les investissements ont été financés grâce à l'épargne qui a été dégagée, par les résultats excédentaires reportés chaque année. Le résultat reste très confortable en vue des futurs investissements à venir dans les prochaines années.

Budget annexe bâtiments Le compte administratif 2019

équilibres financiers	CA2016	CA2017	CA2018	CA2019	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période
Recettes de gestion	94 737 €	116 380 €	142 191 €	146 789 €	15,7%
Produit des services (R70)	0 €	0 €	27 114 €	49 224 €	ns
Autres recettes de fonctionnement	94 737 €	116 380 €	115 077 €	97 565 €	1,0%
Dépenses de gestion	92 669 €	92 080 €	61 347 €	56 710 €	20,2%
Charges à caractère général (D011)	31 175 €	52 080 €	61 347 €	56 709 €	22,1%
Autres charges courantes (D05)	1 494 €	0 €	0 €	1 €	-91,3%
Épargne de gestion	62 068 €	64 300 €	80 844 €	90 079 €	13,2%
Intérêts de la dette existante	14 454 €	5 548 €	3 350 €	1 326 €	-54,9%
Solde produits - charges financières	0 €	-494 €	0 €	0 €	ns
Solde produits - charges exceptionnelles & provisions (hors cessions)	0 €	5 779 €	1 944 473 €	1 005 576 €	ns
Épargne brute (CAF)	47 614 €	64 037 €	2 021 967 €	1 094 329 €	184,3%
Amortissement du capital de la dette existante	76 881 €	59 905 €	2 383 587 €	74 075 €	-1,2%
Épargne nette (CAF nette)	-29 267 €	-4 132 €	-361 620 €	1 020 254 €	ns
Dépenses d'investissement (hors D16)	323 957 €	513 965 €	79 297 €	392 220 €	6,6%
Dépenses d'équipement (D20,204,21,23)	323 657 €	513 355 €	66 169 €	391 553 €	6,6%
Autres dépenses d'investissement	300 €	610 €	13 128 €	667 €	30,5%
Recettes d'investissement	0 €	249 158 €	2 590 619 €	75 236 €	ns
Subventions d'investissement reçues (R13)	0 €	123 759 €	0 €	73 148 €	ns
Produit des cessions des immobilisations (775)	0 €	0 €	2 590 619 €	0 €	ns
Autres recettes d'investissement	0 €	125 399 €	0 €	2 088 €	ns
Besoin de financement de l'investissement	323 957 €	364 807 €	-2 511 322 €	316 984 €	-0,7%
Emprunt	0 €	0 €	0 €	0 €	ns
Variation du fonds de roulement	-353 224 €	-260 675 €	2 149 702 €	703 220 €	ns
Solde de clôture reporté	173 340 €	-329 883 €	-490 558 €	1 659 144 €	137,8%
Résultat de clôture au 31/12*	-229 884 €	-490 558 €	1 659 144 €	2 362 414 €	ns
Encours de dette au 31/12	221 424 €	165 925 €	90 994 €	16 919 €	-57,6%
DETTE / ÉPARGNE BRUTE	4,7	-2,6	0,1	0,0	100,0%

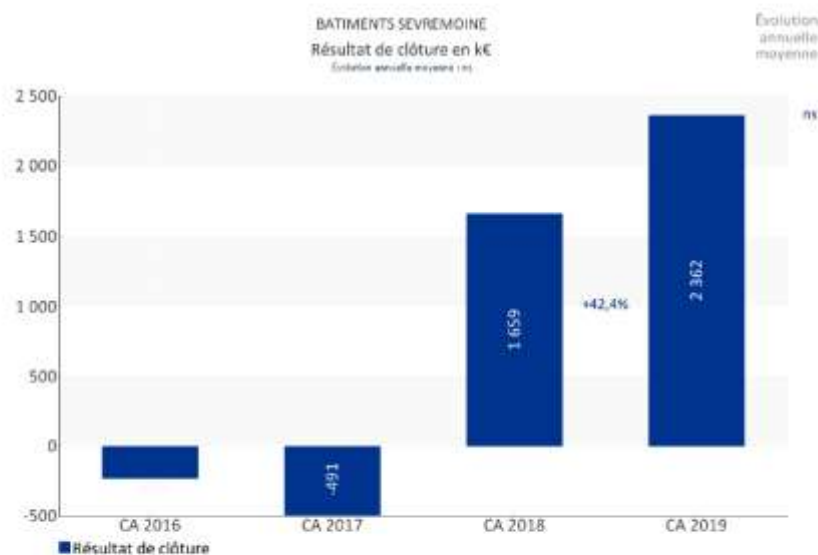


© 2020 KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés opérationnelles indépendamment structurées. KPMG France est la membre française du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants affiliés de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

8

Le budget Bâtiments retrace les comptes des différents locaux communaux loués par des entreprises artisanales, petits commerces ou professionnels de santé. Il existe un flux financier entre le budget principal et le budget Bâtiments en raison du transfert à Mauges Communauté des zones d'activité économique en 2017. Les terrains communaux économiques ont été vendus à Mauges Communauté, générant une recette exceptionnelle, perçue pour respecter la réglementation budgétaire sur le budget principal. Chaque année, ce dernier verse un million d'euros au budget Bâtiments, et ce jusqu'en 2020. Le résultat de clôture s'en trouve assez confortable.

Budget annexe bâtiments Le compte administratif 2019



Le résultat de clôture* du budget annexe bâtiments progresse sur la période 2016-2019 et s'élève à 2 362K€ à fin 2019.

*Résultat de fonctionnement +
Résultat d'investissement +
Résultats reportés



© 2020 KPMG France, KPMG France désigne un ensemble de sociétés opérationnelles uniquement distributives. KPMG France est le membre français du réseau KPMG membre du réseau KPMG International constitué de sociétés indépendamment affiliées de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

11

Budget annexe lotissement Le compte administratif 2019

Équilibres financiers	CA2016	CA2017	CA2018	CA2019	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période	
Recettes de gestion	234 540 €	413 956 €	228 586 €	25 246 €	-52%	
Produit des services (R70)	234 540 €	413 956 €	228 586 €	25 245 €	-52%	
Dépenses de gestion	296 259 €	240 517 €	139 461 €	103 615 €	-30%	
Charges à caractère général (D011)	296 259 €	240 517 €	139 461 €	103 615 €	-30%	
Épargne de gestion	-61 719 €	173 439 €	89 125 €	-78 369 €	ns	
Intérêts de la dette existante	1 888 €	1 121 €	1 125 €	1 116 €	-16%	
Épargne brute (CAF)	-63 607 €	172 318 €	88 000 €	-79 485 €	ns	
Dettes - Communes membres du GFP	0 €	0 €	0 €	54 794 €	ns	
Épargne nette (CAF nette)	-63 607 €	172 318 €	88 000 €	-134 279 €	ns	
Dépenses d'investissement (hors D16)	0 €	0 €	0 €	0 €		
Recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €		
Variation du fonds de roulement	-63 607 €	172 318 €	88 000 €	-134 279 €	ns	
Solde de clôture reporté	24 974 €	-38 633 €	133 685 €	221 686 €	107%	
Résultat de clôture au 31/12*	-38 633 €	133 685 €	221 685 €	87 407 €	ns	
Encours de dette au 31/12	137 794 €	137 794 €	137 794 €	83 000 €	-16%	
DETTE / ÉPARGNE BRUTE	-	2,2	0,8	1,6 -	1,0	ns

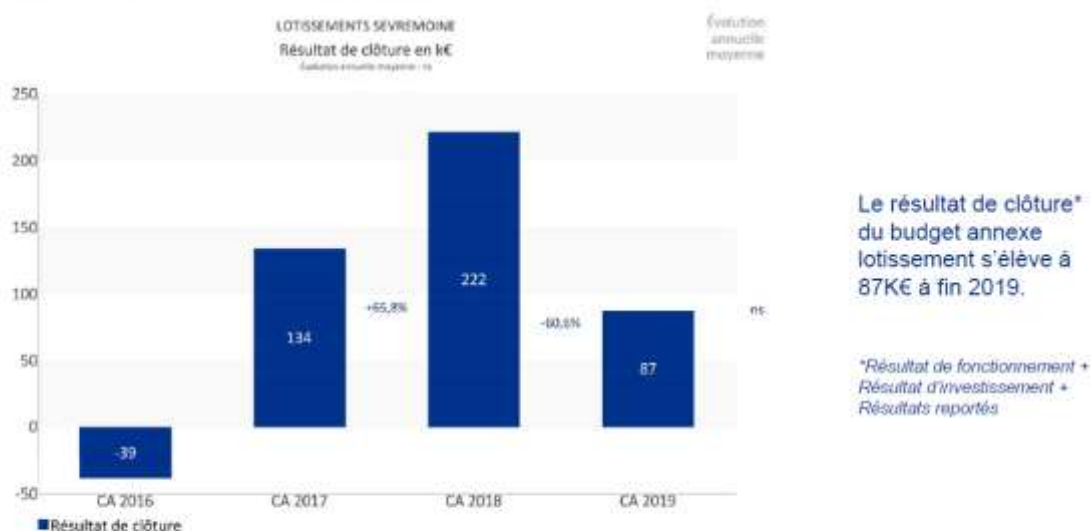


© 2020 KPMG France, KPMG France désigne un ensemble de sociétés opérationnelles uniquement distributives. KPMG France est le membre français du réseau KPMG membre du réseau KPMG International constitué de sociétés indépendamment affiliées de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

12

Les produits correspondent exclusivement aux ventes de lots à construire. L'analyse d'un budget Lotissements présente des particularités par rapport à celle d'un budget principal, Bâtiments ou Assainissement. Les recettes sont liées au rythme de la commercialisation des terrains à construire. En début de cycle, les dépenses de viabilisation sont très importantes. Les recettes d'équilibre viennent ensuite, pas forcément sur le même exercice comptable. Une épargne nette négative pour certaines années ne représente rien d'anormal.

Budget annexe lotissement Le compte administratif 2019



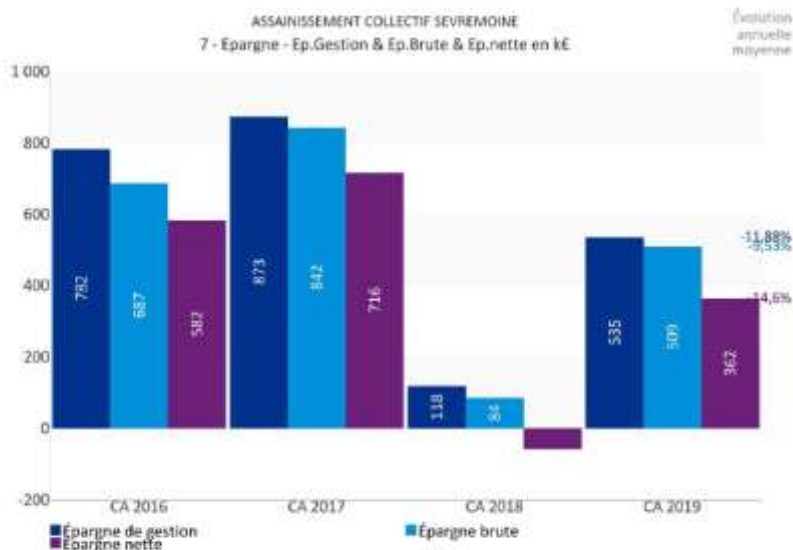
Budget annexe Assainissement collectif

Le compte administratif 2019

équilibres financiers	CA2016	CA2017	CA2018	CA2019	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période
Recettes de gestion	1 164 108 €	1 164 012 €	1 216 975 €	1 307 613 €	4,0%
Produit des services (R70)	1 164 108 €	1 164 012 €	1 216 975 €	1 307 613 €	4,0%
Dépenses de gestion	381 898 €	290 522 €	1 098 562 €	772 962 €	26,5%
Dépenses de personnel (D012)	0 €	0 €	348 433 €	211 259 €	ns
Charges à caractère général (D011)	381 898 €	290 522 €	744 347 €	555 007 €	13,3%
Autres charges courantes (D65)	0 €	0 €	5 782 €	5 496 €	ns
Épargne de gestion	782 210 €	873 490 €	118 413 €	535 251 €	11,5%
Intérêts de la dette existante	94 499 €	46 910 €	41 110 €	26 403 €	-34,6%
Solde produits - charges financières	0 €	-2 114 €	0 €	0 €	
Solde produits - charges exceptionnelles & provisions (hors cessions)	-742 €	17 619 €	7 065 €	-120 €	ns
Épargne brute (CAF)	686 909 €	842 085 €	84 368 €	508 728 €	-9,5%
Amortissement du capital de la dette existante	105 253 €	126 575 €	142 313 €	146 300 €	11,6%
Épargne nette (CAF Netto)	581 716 €	715 510 €	57 945 €	362 368 €	-14,6%
Dépenses d'investissement (hors D16)	640 823 €	962 946 €	761 713 €	2 137 564 €	49,4%
Dépenses d'équipement (D20,204,21,23)	640 823 €	962 946 €	761 713 €	2 137 564 €	49,4%
Recettes d'investissement	218 794 €	180 335 €	338 052 €	782 032 €	52,9%
FCTVA	157 358 €	72 975 €	185 644 €	85 086 €	-18,3%
Subventions d'investissement reçues (R13)	30 491 €	96 451 €	152 408 €	696 346 €	183,7%
Autres recettes d'investissement	30 945 €	10 909 €	0 €	0 €	-100,0%
Besoin de financement de l'investissement	422 029 €	782 611 €	423 661 €	1 355 532 €	47,5%
Emprunt	0 €	0 €	0 €	0 €	
Variation du fonds de roulement	159 687 €	-67 101 €	-481 806 €	-993 164 €	
Solde de clôture reporté	2 887 539 €	3 047 225 €	2 980 125 €	2 498 520 €	-4,7%
Résultat de clôture au 31/12*	3 047 226 €	2 980 124 €	2 498 519 €	1 505 356 €	-21,0%
Encours de dette au 31/12	1 577 272 €	1 544 290 €	1 401 978 €	1 255 617 €	-7,3%
DETTE / ÉPARGNE BRUTE	2,3	1,8	16,8	2,5	2,4%

La compétence assainissement ayant été transférée au 1^{er} janvier 2020 à Mauges Communauté, c'est la dernière année qu'un compte administratif assainissement collectif est présenté pour Sèvremoine. Il existe un résultat de clôture de plus d'1 500 000 €, qui va être versé au budget principal de la commune. Il sera ensuite proposé au conseil municipal de reverser ce résultat à Mauges Communauté.

Budget annexe Assainissement collectif Le compte administratif 2019



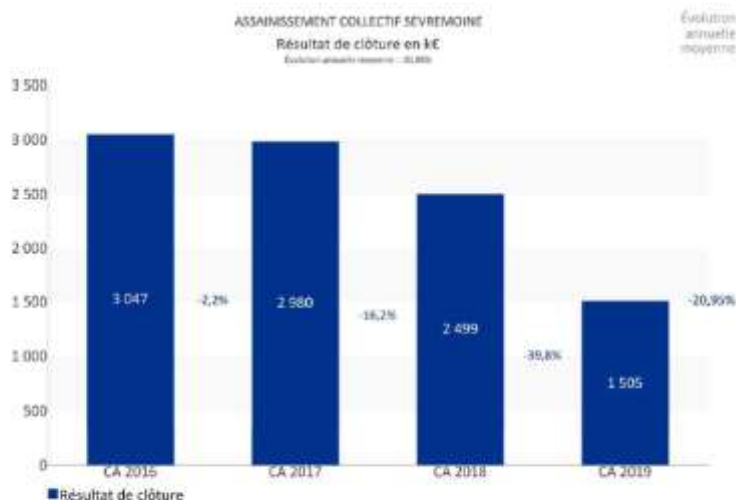
L'épargne nette du budget annexe assainissement s'élevait à 362K€ en 2019, soit une hausse de +420K€ par rapport à 2018.



© 2021 KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés indépendamment administrées, KPMG France est le membre français du réseau KPMG membre du réseau mondial indépendant adhérent de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

18

Budget annexe Assainissement collectif Le compte administratif 2019



Le résultat de clôture* du budget annexe assainissement collectif s'élève à 1 505K€ à fin 2019.

*Résultat de fonctionnement + Résultat d'investissement + Résultats reportés



© 2021 KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés indépendamment administrées, KPMG France est le membre français du réseau KPMG membre du réseau mondial indépendant adhérent de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

19

Budget annexe SPANC Le compte administratif 2019

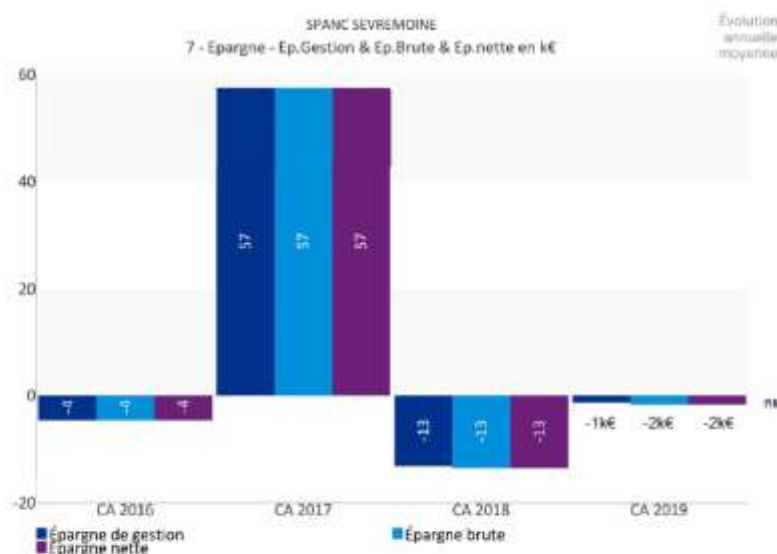
équilibres financiers	CA2016	CA2017	CA2018	CA2019	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période
Recettes de gestion	18 278 €	31 691 €	41 647 €	28 053 €	15%
Produit des services (R70)	12 846 €	89 902 €	36 236 €	28 053 €	30%
Dotations et Participations (R74)	5 432 €	1 789 €	5 411 €	0 €	-100%
Dépenses de gestion	22 772 €	34 243 €	34 700 €	29 422 €	9%
Dépenses de personnel (D012)	0 €	0 €	19 257 €	0 €	
Charges à caractère général (D011)	22 659 €	34 243 €	35 443 €	29 422 €	9%
Autres charges courantes (D65)	113 €	0 €	0 €	0 €	-100%
Épargne de gestion	-4 494 €	57 448 €	-13 053 €	-1 369 €	ns
Intérêts de la dette existante	0 €	0 €	0 €	0 €	
Solde produits - charges financières	0 €	0 €	0 €	0 €	
Solde produits - charges exceptionnelles & provisions (hors cessions)	0 €	0 €	-410 €	-404 €	ns
Épargne brute (CAF)	-4 494 €	57 448 €	-13 463 €	-1 773 €	ns
Amortissement du capital de la dette existante	0 €	0 €	0 €	0 €	
Épargne nette (CAF Nettes)	-4 494 €	57 448 €	-13 463 €	-1 773 €	ns
Dépenses d'investissement (hors D10)	0 €	0 €	0 €	0 €	
Recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	
Besoin de financement de l'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	
Emprunt	0 €	0 €	0 €	0 €	
Variation du fonds de roulement	-4 494 €	57 448 €	-13 463 €	-1 773 €	ns
Solde de clôture reporté	-37 232 €	-41 726 €	15 722 €	2 259 €	ns
Résultat de clôture au 31/12*	-41 726 €	15 722 €	2 259 €	485 €	ns
Encours de dette au 31/12	0 €	0 €	0 €	0 €	
DETTE / ÉPARGNE BRUTE	-	-	-	-	



© 2020 KPMG France, KPMG France désigne un ensemble de sociétés indépendamment administrées, KPMG France est le membre français du réseau KPMG (réseau) international constitué de sociétés indépendamment administrées de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

17

Budget annexe SPANC Le compte administratif 2019



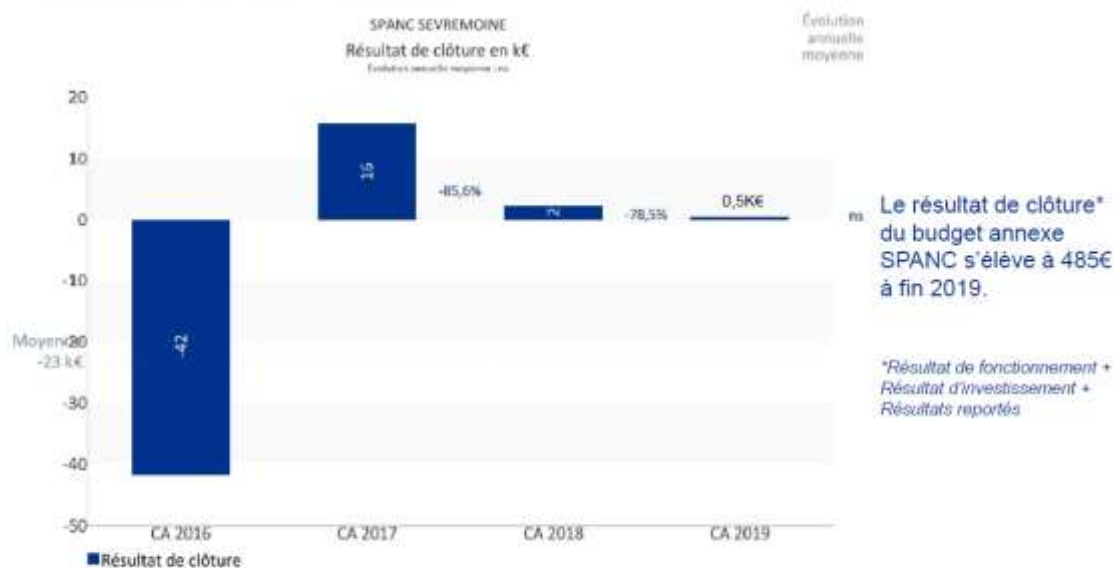
L'épargne nette du budget annexe assainissement était légèrement négative en 2019 (-2K€)



© 2020 KPMG France, KPMG France désigne un ensemble de sociétés indépendamment administrées, KPMG France est le membre français du réseau KPMG (réseau) international constitué de sociétés indépendamment administrées de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

18

Budget annexe SPANC Le compte administratif 2019



© 2020 KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés indépendamment administrées, KPMG France est le membre français du réseau KPMG (réseau) international constitué de sociétés indépendantes adhérentes de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

18

Affectation des résultats

Affectation des résultats au BP 2020

Dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à Mauges Communauté, les résultats budgétaires du budget annexe assainissement collectif et du budget annexe SPANC seront transférés à l'Agglomération, en tout ou partie. Ce transfert donnera lieu à des délibérations concordantes de Mauges Communauté et de la commune de Sèvremoine.

Ce transfert sera réalisé en deux temps :

Etape 1 : Clôture des budgets annexes et transfert des résultats aux budget principal de Sèvremoine

			Affectation des résultats au budget principal		
Budgets	Résultats 2019		Excédent de fonctionnement reporté (R002)	Excédent d'investissement reporté	Excédent de fonctionnement capitalisés (R1068)
Budget ppl	Résultat de fonctionnement à reporter :	5 169 075 €	1 000 000 €		4 169 075 €
Budget ppl	Résultat d'investissement à reporter :	2 789 310 €		2 789 310 €	
BA assainissement collectif	Résultat de fonctionnement à reporter :	119 614 €	119 614 €		
BA assainissement collectif	Résultat d'investissement à reporter :	1 385 740 €		1 385 740 €	
BA SPANC	Résultat de fonctionnement à reporter :	- 216 €	- 216 €		
BA SPANC	Résultat d'investissement à reporter :	702 €		702 €	
TOTAL		9 464 225 €	1 119 399 €	4 175 752 €	4 169 075 €

Affectation des résultats au BP 2020

Etape 2 : Transfert des résultats de fonctionnement et des résultats d'investissement à Mauges Communauté

Les opérations budgétaires et comptables de transfert des résultats budgétaires, qui sont des opérations réelles, sont alors les suivantes :

- Transfert d'un excédent de fonctionnement : dépense en 678
- Transfert d'un déficit de fonctionnement : recette en 778
- Transfert d'un solde positif de la section d'investissement : dépense en 1068

Toutes ces opérations sont des opérations budgétaires réelles.

Budgets	Nature du transfert	Dépenses de fonctionnement de Sèvremoine 678	Recettes de fonctionnement de Sèvremoine 778	Dépenses d'investissement de Sèvremoine 1068
BA assainissement collectif	Transfert d'un excédent de fonctionnement	119 614 €		
BA assainissement collectif	Transfert d'un solde positif de la section d'investissement			1 385 740 €
BA SPANC	Transfert d'un déficit de fonctionnement		216 €	
BA SPANC	Transfert d'un solde positif de la section d'investissement			702 €
TOTAL		119 614 €	216 €	1 386 442 €

Soit un total de : 1 505 840 €

Affectation des résultats au BP 2020

Budgets	Résultats 2019	Excédent de fonctionnement reporté (R002)	Excédent d'investissement reporté	Déficit d'investissement reporté
Budget lotissement	Résultat de fonctionnement à reporter :	1 855 745 €	1 855 745 €	
Budget lotissement	Résultat d'investissement à reporter :	- 1 768 339 €		-1 768 339 €
Budget bâtiment	Résultat de fonctionnement à reporter :	1 060 219 €	1 060 219 €	
Budget bâtiment	Résultat d'investissement à reporter :	1 302 197 €	1 302 197 €	



© 2021 KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés spécialisées en services professionnels. KPMG France est le membre français du réseau KPMG membre du réseau mondial indépendant constitué de cabinets indépendants affiliés de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

23

Laurence Adrien-Bigeon souhaite s'adresser à monsieur le maire. Ce n'est qu'aujourd'hui que les comptes administratifs 2019 n'ont été communiqués au conseil municipal, via un mail, ce qui complique leur lecture quand on rentre du travail. N'ayant pas eu le temps d'en prendre connaissance, Laurence Adrien-Bigeon explique qu'elle ne votera pas les comptes administratifs.

Laurence Adrien-Bigeon souhaite connaître les arbitrages d'affectation des résultats. Comment ont été faits les choix dans l'affectation des résultats, entre section de fonctionnement et d'investissement ?

Monsieur le maire répond que tous les documents habituellement envoyés pour le vote des comptes administratifs et des budgets ont été communiqués aux conseillers municipaux dans les délais réglementaires. Des demandes complémentaires ont été exprimées, avec des détails qu'on ne produisait pas habituellement. Ces demandes ont été satisfaites. Le diaporama de synthèse a été envoyé en même temps que la convocation. Pour la convocation, il n'a pas été fait différemment que les autres années.

Laurence Adrien-Bigeon se demande cependant si la pratique des années précédentes était vraiment réglementaire. Elle n'en est pas persuadée.

Monsieur le maire observe qu'aucun conseiller municipal auparavant n'avait signalé que la pratique n'était pas réglementaire. Les documents envoyés cette année avec la convocation du conseil municipal sont bien les mêmes que les années précédentes.

Geneviève Gaillard relève que lors de la dernière séance de conseil municipal du 30 janvier, monsieur le maire a expliqué qu'il n'y avait pas eu de réunion de la commission finances, en raison de la vacance du poste de responsable des finances au sein des services municipaux de Sèvremoine et ce, depuis le 14 février 2019. Or, au regard du code général des collectivités territoriales, le maire est chargé de la préparation et de la diffusion du budget. En tant que responsable d'une structure de 25 000 habitants, d'une pratique de continuité du service public, la réponse du maire n'est pas recevable.

Geneviève Gaillard poursuit : "Tu es passé du pilotage solitaire d'une barque de rivière d'eau douce, à un voilier de haute mer de plusieurs tonnes. Tu dois disposer d'un vrai capitaine, d'un équipage digne

de ce nom. Tu dois respecter et faire respecter les compétences de chaque membre d'équipage. Dans le cas contraire, c'est le naufrage assuré."

Geneviève Gaillard rappelle l'obligation d'information et de transparence, notamment en matière financière. En vertu de son article 51, la loi du 6 février 1992 dispose expressément qu'on doit tenir une comptabilité d'engagement et permettre à quiconque le souhaite à tous moments, de disposer de l'information financière de la collectivité, à plus forte raison les élus de celle-ci (article L. 121-8 du CGCT). De même, les modalités de communication des questions inscrites à l'ordre du jour d'un conseil municipal sont aussi régies par la loi. Ces obligations, dans des délais réglementés, sont également régies par la loi. Elles ont notamment pour objet de permettre à l'ensemble des membres du conseil municipal d'avoir le temps matériel de s'informer des consignes et de pouvoir délibérer en toute connaissance de cause. Ainsi, la convocation avec l'ordre du jour du conseil municipal doit être accompagnée d'une note de synthèse explicite et des documents appropriés, au moins 5 jours francs avant la séance. Le budget, le compte administratif comme le compte de gestion doivent être disponibles au moins 5 jours francs avant la séance. Ce n'est pas le cas. On a reçu ce matin, parce qu'on les a demandés, les comptes administratifs. On n'a reçu le budget primitif qu'hier matin. La procédure est donc entachée d'irrégularités pour la tenue de cette séance de conseil municipal. Le document KPMG est un document de travail qui ne peut tenir lieu de base juridique pour la tenue de ce conseil, avec vote du compte administratif.

Concernant le compte administratif, selon Geneviève Gaillard, on peut constater que le passage en commune nouvelle a dopé de manière artificielle les dotations. En même temps, on a une augmentation de la masse salariale, de plus 3,40 % entre 2016 et 2019, avec une hausse de 3,68 % entre 2018 et 2019. De quoi sont composés le 9 236 000 € d'investissements ? On nous propose une affectation des résultats de 4 100 000 €. Geneviève Gaillard juge cette proposition peu prudente dans la mesure où, en 2021, Sèvremoine aura à gérer la suppression de la taxe d'habitation.

Concernant le budget des lotissements, Geneviève Gaillard tient à souligner qu'une annexe réglementaire obligatoire aurait dû être renseignée, présentant les entrées et sorties de biens immobiliers. Celle-ci est vierge. Cette annexe doit être assortie d'un détail par opérations qui permet la traçabilité, dossier par dossier, de ce qui a été réalisé. Enfin, sur 2019, comment se fait-il que nous n'ayons que 24 245 € de recette alors même qu'on porte sur ce budget 1 851 000 € de terrains à vendre ?

Sur le budget assainissement, quelles ont été les réalisations faites depuis 2016 ? On a vu des petites sommes s'inscrire au fil du temps. Sur 2019, on lit 2 000 000 €, on ne connaît pas les programmes lancés, ceux en cours ou à venir avant le passage à Mauges Communauté. On a une interrogation quant à la station d'épuration de Montfaucon-Montigné.

Pour toutes ces raisons, Geneviève Gaillard explique qu'elle ne donnera pas quitus de cette gestion 2019.

Monsieur le maire relève de la part de Geneviève Gaillard un exposé composé de davantage de remarques que de questions réelles. On peut comprendre que le contexte actuel n'est pas celui des trois précédentes années, trois années où les mêmes documents avec les mêmes délais ont été adressés aux conseillers municipaux pour le vote des comptes administratifs ou budgets. Cette année, des documents complémentaires ont été fournis pour répondre à la demande. En résumé, monsieur le maire note que Geneviève Gaillard dispose dans les faits des documents financiers qu'elle avait demandés.

Geneviève Gaillard regrette qu'il n'y ait plus de réunions de la commission finances.

Monsieur le maire rappelle encore une fois, comme lors de la dernière séance de conseil municipal, que la commission finances a été réunie à deux reprises. Une première fois début janvier en vue de présenter le rapport d'orientation budgétaire, une seconde fois en vue de présenter le budget de ce soir. La convocation de la commission finances obéissait à un souci d'efficience, consistant à réunir cette commission en même temps que le bureau élargi, afin de gagner du temps. On n'enlevait rien à la connaissance des indicateurs financiers présentés ce soir, ni même pour le débat et les suggestions. Monsieur le maire ne se souvient pas d'ailleurs que Geneviève Gaillard, qui était présente à la réunion de cette commission, ait fait alors une remarque. Celles exprimées ce soir auraient peut-être permis d'apporter davantage d'éléments, dans les délais impartis.

Aurait-il fallu que je dispose des documents que j'ai eus tardivement exprime Geneviève Gaillard.

Monsieur le maire constate que les documents ont finalement bien été envoyés à l'ensemble des conseillers municipaux. Quant à l'excédent de fonctionnement, il a été procédé à la répartition de l'excédent comme les années précédentes, sur des montants équivalents. Nous n'avons pas souhaité modifier les équilibres.

Effectivement, à partir de 2021 on devra appliquer un principe de précaution dans un contexte de fiscalité qui aura évolué. Il est évident que cette évolution de la fiscalité n'intervient pas sur 2020, par conséquent n'obligeant pas à une répartition différente de l'affectation du résultat entre la section de fonctionnement ou celle d'investissement. Monsieur le maire termine en sollicitant la salle pour d'autres questions éventuelles. Aucun conseiller municipal ne se manifeste.

Le BP 2020

Le BP 2020

Rappel des budgets élaborés pour 2020 :

- Budget principal
- Budget lotissement
- Budget Bâtiments

BP 2020 - Budget principal

Section de fonctionnement - Dépenses

La section de fonctionnement

Libellé	BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2019 - BP 2020
Charges à caractère général (D011)	4 574 K€	4 283 K€	-6%
Dépenses de personnel (D012)	8 210 K€	8 058 K€	-2%
Atténuation produits (D014)	30 K€	30 K€	0%
Autres charges courantes (D05)	4 220 K€	4 322 K€	2%
Charges financières (D06)	208 K€	156 K€	-25%
Charges exceptionnelles (D07)	1 156 K€	1 320 K€	14%
Dépenses imprévues (D022)	870 K€	580 K€	-33%
023 - Virement à la section d'investissement	908 K€	2 157 K€	137%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 133 K€	1 200 K€	6%
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	21 309 K€	22 026 K€	3%
Produits des services (R70)	1 330 K€	1 099 K€	-17%
Impôts et taxes (R73)	11 088 K€	11 302 K€	2%
Dotations et participations (R74)	7 206 K€	7 945 K€	10%
Autres produits (R75)	486 K€	463 K€	-5%
Atténuation de charges (R013)	170 K€	73 K€	-57%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 K€	25 K€	22%
Résultat reporté	1 000 K€	1 119 K€	12%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris report)	21 309 K€	22 026 K€	3%

Budget de fonctionnement équilibré à 228,9€

Hypothèse d'évolution en fonctionnement pour 2020



© 2021 KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés opérationnelles indépendamment distinctes. KPMG France est le membre français du réseau KPMG membre du réseau d'audit indépendant adhérent de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

28

Budget principal Les dépenses de fonctionnement

Libellé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Evolution CA 2019 - BP 2020	Evolution BP 2019 - BP 2020
Charges à caractère général (D011)	8 169 454	8 574 418	8 878 589	4 282 760	11%	-65%
Dépenses de personnel (D012)	7 638 954	8 210 000	7 919 734	8 057 900	2%	-25%
Atténuation produits (D014)	23 131	30 000	15 704	30 000	91%	0%
Autres charges courantes (D06)	8 870 843	4 219 510	3 921 208	4 322 440	10%	2%
Charges financières (D06)	233 088	202 600	180 358	156 000	-14%	-25%
Charges exceptionnelles (D07)	2 449 628	1 156 200	1 012 842	1 320 000	30%	14%
Dépenses imprévues (D022)		870 000		500 000	N/S	-43%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	18 385 097	19 207 728	16 924 425	18 669 100	10%	-3%
D23 - Virement à la section d'investissement		908 473		2 157 182	N/S	137%
D42 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 018 273	1 133 000	1 090 727	1 200 000	10%	0%
DEPENSES D'ORDRE	1 018 273	22 762 511	1 090 727	3 357 182	-208%	-88%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	19 403 369	21 309 201	18 015 152	22 026 282	22%	3%

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au BP 2020 diminuent de -3% par rapport au BP 2019.

Les principales évolutions concernent les chapitres suivants :

- Charges à caractère général : baisse de -292K€ en 2020
- Charges de personnel : baisse de -152K€ en 2020
- Charges de gestion courante : +103K€ en 2020



© 2021 KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés opérationnelles indépendamment distinctes. KPMG France est le membre français du réseau KPMG membre du réseau d'audit indépendant adhérent de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

29

Budget principal Les charges à caractère général



Libellé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Evolution CA 2019 - BP 2020	Evolution BP 2019 - BP 2020
Charges à caractère général (D011)	4 169 454	4 574 418	3 874 589	4 282 760	11%	-6%
Achats non stockés de matières et fournitures (D606)	1 613 488	1 662 460	1 557 891	1 544 760	-1%	-7%
Contrat de Prestations de services (D611)	334 675	370 300	365 874	417 900	14%	13%
Locations (D613)	185 736	149 160	147 496	130 000	-12%	-13%
Entretien et réparations (D615)	1 134 394	1 173 290	975 894	1 038 800	-6%	-11%
Assurances (D616)	80 474	171 200	60 352	121 500	101%	-29%
Études et recherches (D617)	10 274	27 900	210	18 550	N%	-34%
Divers (D618)	67 887	100 450	63 695	73 930	16%	-26%
Autres services extérieurs (D62 hors D621)	666 194	830 358	626 562	859 920	37%	4%
Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) (D635)	76 342	89 300	76 614	77 400	1%	-13%

Le budget primitif de 2020, prévoit une réduction d'environ -6% de ce poste de dépenses par rapport au budget primitif de 2019, passant de 4 574K€ à 4 283K€. Cette baisse se justifie par un CA 2019 avoisinant les 3 874K€ en 2019.



© 2021 KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés opérationnelles indépendamment distinctes. KPMG France est le membre français du réseau KPMG (KPMG Network) international constitué de sociétés indépendantes affiliées de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

30

Budget principal Les charges de personnel



Libellé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Evolution CA 2019 - BP 2020	Evolution BP 2019 - BP 2020
Dépenses de personnel (D012)	7 638 954	8 210 000	7 919 724	8 057 900	2%	-2%
Personnel extérieur au service (D621)	93 205	98 000	84 800	110 000	30%	12%
Impôts et taxes (D633)	108 612	118 000	107 330	113 500	6%	-4%
Dont dépenses de personnel (D64)	7 437 138	7 994 000	7 727 595	7 834 400	1%	-2%

L'évolution prévue par rapport au compte administratif provisoire 2019 serait de +138K€, soit +1,8% d'augmentation. Cette évolution correspond notamment à la prise en compte des recrutements décidés en 2019 (création de postes). Il n'y a pas d'ouverture de nouveaux postes prévue dans le cadre de la préparation budgétaire 2020.

Les dépenses de personnel extérieur au service correspondent majoritairement aux prestations confiées à des associations d'insertion avec lesquelles Sèvremoine est en partenariat.



© 2021 KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés opérationnelles indépendamment distinctes. KPMG France est le membre français du réseau KPMG (KPMG Network) international constitué de sociétés indépendantes affiliées de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

31

Budget principal Les charges de gestion courante



Libellé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Evolution CA 2019 - BP 2020	Evolution BP 2019 - BP 2020
Autres charges courantes (D65)	3 870 843	4 219 510	3 921 208	4 322 440	10%	2%
Aide à la personne (D651)	60 845	77 200	68 436	71 340	4%	-8%
Indemnités, frais de missions élus (D653)	744 861	825 500	727 566	852 500	17%	3%
Pertes sur créances irrécouvrables (D654)	10 283	15 000	812	15 000	1747%	0%
Contingent et participations obligatoires (D655)	1 343 905	1 434 710	1 352 028	1 428 600	6%	0%
Subventions de fonctionnement versées (D657)	1 710 949	1 867 100	1 772 365	1 955 000	10%	5%

Dont les frais de fonctionnement des OGE (1,2M€/an en moyenne)

Le budget primitif de 2020, prévoit une évolution d'environ +2% de ce poste de dépenses par rapport au budget primitif de 2019.



© 2021 KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés indépendamment privilégiées distinctes. KPMG France est le membre français du réseau KPMG (réseau) international composé de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et la figure sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

32

Budget principal Les charges de gestion courante



Les principales subventions prévues pour 2020	
• CSI	601 218 €
• Familles rurales Saint Macaire en Mauges	410 876 €
• Ecole de Musique Sèvremoine (Culture et Musique)	89 000 €
• Anim'en Folie Torfou	77 021 €
• ABC	71 700 €
• Familles Rurales Tillières	98 400 €
• Familles Rurales Saint André de la Marche	44 860 €
• Familles rurales Le Longeron	28 000 €
• Comité des fêtes Saint Macaire en Mauges	55 000 €
• Restaurant scolaire Saint Germain sur Moine	26 000 €
• Cicadelle Maison du Mineur et des Energies	22 100 €
• GDON Sèvremoine	12 000 €



© 2021 KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés indépendamment privilégiées distinctes. KPMG France est le membre français du réseau KPMG (réseau) international composé de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et la figure sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

33

Budget principal Les charges de gestion courante



SUBVENTIONS OGE 2020, TOTAL GÉNÉRAL

	RAPPEL SUBVENTIONS 2019	SUBVENTIONS 2020
LA RENAUDIERE	66 478,92 €	63 010,90 €
LE LONGERON	113 924,85 €	110 812,36 €
TORFOU	113 746,15 €	110 237,55 €
ST ANDRE DE LA MARCHE	121 446,57 €	130 537,82 €
ST MACAIRE EN MAUGES	337 109,56 €	336 501,98 €
ROUSSAY	82 055,96 €	74 873,35 €
ST GERMAIN S/MOINE	105 230,95 €	112 352,46 €
ST CRESPIN S/MOINE	33 997,69 €	35 897,78 €
TILLIERES	47 879,57 €	49 833,91 €
MONTFAUCON-MONTIGNE	101 943,08 €	104 574,32 €
	1 123 813,31 €	1 128 032,43 €



© 2020 KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés indépendantes juridiquement distinctes. KPMG France est le membre français du réseau KPMG (document) international constitué de sociétés indépendantes adhérentes de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et la logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

34

BP 2020 – Budget principal

Section de fonctionnement - Recettes

Hypothèse d'évolution en fonctionnement pour 2020



© 2021 KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés spécialisées, indépendamment, KPMG France est le membre français du réseau KPMG membre du réseau mondial indépendant de cabinets indépendants affiliés de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et la figure sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

36

Les recettes réelles de fonctionnement

Libellé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Evolution CA 2019 - BP 2020	Evolution BP 2019 - BP 2020
Produits des services (R70)	1 328 395	1 350 479	1 483 545	1 098 750	-26%	-17%
Impôts et taxes (R73)	11 074 652	11 087 827	11 581 850	11 302 123	-2%	2%
Dotations et participations (R74)	8 931 053	7 208 250	8 337 904	7 944 630	-5%	10%
Autres produits (R75)	483 629	486 145	482 712	463 000	-4%	-5%
Atténuation de charges (R013)	250 414	170 000	134 205	73 380	-45%	-57%
Produits exceptionnels (77)	221 590	6 000	145 424	-	-100%	-100%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors report)	22 287 733	20 288 701	22 165 640	20 881 883	-6%	3%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	464 762	20 500	18 589	25 000	34%	22%
opérations d'ordre	464 762	20 500	18 589	25 000	34%	22%
Résultat reporté	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 119 399	12%	12%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris report)	23 752 495	21 309 201	23 184 229	22 026 282	-9%	8%

Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au BP 2020, hors report, augmentent de +3% par rapport au BP 2019.

Les principales évolutions concernent les chapitres suivants :

- 70- produits des services : suppression du remboursement de charges du budget annexe assainissement suite au transfert de la compétence à Mauges Communauté : -232K€
- 73 - Impôts et taxes : stabilisation des taux et évolution des bases : +214K€
- 74 - Dotations : maintien de la DSR par rapport au BP 2019 soit une hausse de +736K€
- 75 - Autres produits : baisse de -23K€ car un bâtiment communal cessera d'être loué à partir de 2020



© 2021 KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés spécialisées, indépendamment, KPMG France est le membre français du réseau KPMG membre du réseau mondial indépendant de cabinets indépendants affiliés de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et la figure sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

37

Produits des services



Libellé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Evolution CA 2019 - BP 2020	Evolution BP 2019 - BP 2020
Produits des services (R70)	1 326 395	1 330 479	1 483 545	1 098 750	-26%	-17%
Ventes de produits finis (R701)	8 528	65 500	3 316	3 000	-10%	-95%
Redevances et recettes d'utilisation du domaine (R703)	26 077	25 784	41 197	28 000	-32%	9%
Prestations de services (R706)	1 038 992	986 700	1 043 108	943 750	-10%	-4%
dont redevances services culturels	7 618	6 500	7 667	6 750	-12%	-4%
dont redevances services sports et loisirs	103 466	90 000	85 182	85 000	0%	-6%
dont redevances et droits services sociaux	32 643	29 200	18 648	1 000	-95%	-97%
dont redevances et droits serv périscolaires	891 390	860 000	927 532	850 000	-8%	-1%
Autres produits (R708)	252 799	251 995	354 566	124 000	-65%	-51%
Autres « Produits des services (R70) »			41 358		-100%	NS

Les produits des services représentent 5% des recettes réelles de fonctionnement en 2020. La commune n'envisage pas d'augmenter les tarifs de ses services en 2020. Néanmoins, les produits des services diminueront de -385K€ par rapport au CA 2019 en raison de la suppression du remboursement de charges du budget annexe assainissement suite au transfert de la compétence à Mauges Communauté.



© 2021 KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés opérationnelles indépendamment distribuées. KPMG France est le membre français du réseau KPMG membre du réseau international indépendant de sociétés indépendamment affiliées de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

38

Recettes fiscales



	2019 (bases prévisionnelles)	Evolution en %	2020 estimation	Evolution 2019- 2020 en %
Base réelle TH nette	24 362 000	3,8%	24 654 344	1,2%
Taux TH voté (en %)	21,11%	0,0%	21,11%	0,0%
Produit de la taxe d'habitation	5 142 331	3,8%	5 204 039	1,2%
Base réelle FB nette	20 618 000	3,1%	20 865 416	1,2%
Taux FB voté (en %)	18,72%	-0,1%	18,72%	0,0%
Produit de la taxe foncière	3 859 690	3,0%	3 906 006	1,2%
Base réelle FNB nette	1 237 000	2,2%	1 243 185	0,5%
Taux FNB voté (en %)	42,17%	0,0%	42,17%	0,0%
Produit de la taxe foncière non bâtie	521 643	2,2%	524 251	0,5%
TOTAL TH, TFB, TFNB	9 523 663	3,4%	9 634 296	1,2%
Rôles complémentaires TH, TFB, TFNB	77 278			
Attribution de compensation	1 057 907		1 057 907	
Taxes pour utilisation des services publics et du domaine (R733)	5 639		6 000	
Taxes sur les pylônes électriques (R734)	157 820		153 920	
Taxe additionnelle au droits de mutation (R7381)	759 542		450 000	
TOTAL recettes fiscale (73)	11 581 850	0	11 302 123	

Prévisions d'évolution des taux communaux :

La commune stabiliserait ses taux en 2020.

Les taux votés en 2020 seraient donc les suivants :

- Taxe habitation : 21,11% (pas de pouvoir de taux en 2020)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,72%
- Taxe sur le foncier non bâti : 42,17%

Prévisions de l'évolution des bases communales :

- Evolution bases de TH : +1,2%/an
- Evolution bases de FB : +1,2%/an
- Evolution bases de FNB : +0,5%/an



© 2021 KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés opérationnelles indépendamment distribuées. KPMG France est le membre français du réseau KPMG membre du réseau international indépendant de sociétés indépendamment affiliées de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

39

Recettes fiscales



La commune poursuit sa **procédure d'harmonisation des taux d'imposition** lancée suite à la création de la commune nouvelle. Les taux applicables sur chaque commune déléguée variant en fonction du mécanisme de lissage :

- Taxe habitation : 4 ans à compter du 1er janvier 2017
- Taxe foncière bâti et non bâti : 11 ans à compter du 1er janvier 2017

Communes	Taux TH 2017	Taux TH 2018	Taux TH 2019	Taux TFB 2017	Taux TFB 2018	Taux TFB 2019	Taux TFNB 2017	Taux TFNB 2018	Taux TFNB 2019
La Renaudière	24,01	23,04	22,07	24,75	24,15	23,54	54,91	53,63	52,36
Roussay	23,39	22,63	21,87	22,44	22,07	21,7	47,08	46,59	46,1
St Crespin sur Moine	21,87	21,61	21,36	18,69	18,69	18,69	39,38	39,66	39,94
Montfaucon Montigné	20,79	20,89	21	19,87	19,66	19,55	42,57	42,53	42,49
Torfou	19,54	20,06	20,58	18,38	18,44	18,47	37,27	37,76	38,25
Tilières	21,21	21,17	21,14	20,54	20,21	20,04	42,55	42,51	42,48
Le Longeron	21,52	21,38	21,24	19,33	19,22	19,16	45,59	45,24	44,91
Saint-André de la Marche	23,99	23,02	22,07	22,54	21,84	21,49	45,88	45,51	45,14
Saint Germain sur Moine	22,7	22,16	21,64	19,29	19,18	19,13	38,9	39,22	39,55
Saint Macaire en Mauges	19,33	19,92	20,51	15,5	16,08	16,37	38,39	38,76	39,15
Durée de lissage à compter du 1er janvier 2017	4 ans			11 ans			11 ans		
Taux votés	21,11			18,72			42,17		



© 2021 KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés opérationnelles indépendamment distribuées. KPMG France est le membre français du réseau KPMG International constitué de sociétés indépendamment affiliées de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et la logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

40

Dotations et participations reçues



Libellé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Evolution CA 2019 - BP 2020	Evolution BP 2019 - BP 2020
Dotations et participations (R74)	8 931 053	7 208 250	8 337 904	7 944 630	-5%	10%
DGF (R741)	7 647 535	6 196 360	7 388 698	7 020 000	-5%	13%
Dotation forfaitaire (R7411)	4 586 562	4 586 560	4 598 774	4 369 000	-5%	-5%
Dotation d'aménagement (R7412)	3 060 973	1 609 800	2 789 924	2 651 000	-5%	65%
DSR (R74121)	1 225 748	-	1 298 693	1 234 000	-5%	N5
DSU (R74123)	1 466 214	1 467 000	1 491 233	1 417 000	-5%	-3%
DNP (R74127)	369 011	142 800	-	-	N5	-100%
FCTVA (R744)	31 913	34 000	58 555	150 000	156%	341%
Dotation spéciale au titre des instituteurs (R745)	2 808	2 800	2 808	2 800	0%	0%
Participations (R747)	872 672	655 590	508 696	445 200	-12%	-32%
Compensations et autres participations (R748)	358 958	319 500	379 148	326 630	-14%	2%

Prévisions pour la DGF et les compensations fiscales

A ajuster dès réception de l'état 1259 2020 et de la DGF 2020

De façon prudentielle, la commune de Sèvremoine anticipe une baisse de -5% de la DGF en 2020. Le montant des dotations et participations prévu au BP 2020 s'élève ainsi à 7 944 K€ contre 8 338 K€ au CA 2019, soit une baisse de -393K€.



© 2021 KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés opérationnelles indépendamment distribuées. KPMG France est le membre français du réseau KPMG International constitué de sociétés indépendamment affiliées de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et la logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

41

Section d'investissement

La section d'investissement

Budget d'investissement équilibré à 14,3M€

Libellé	BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2019 - BP 2020	
Restes à réaliser	4 068 K€	2 352 K€	-42%	
Dépenses d'équipement	8 277 K€	8 272 K€	0%	9M€ de dépenses d'équipement (hors RAR) comme prévu dans le ROR
Subventions d'équipement versées (hors opérations) [204]	723 K€	798 K€	10%	
Emprunts et dettes assimilées (16)	2 124 K€	1 075 K€	-49%	Poursuite du remboursement des emprunts en cours
Dotations, fonds divers et réserves (10)	175 K€	1 436 K€	N€	Reversement à mauges Communauté des résultats des BA assainissement / SPANC
Sub et participation (13 et 26)	60 K€	60 K€	0%	
Compte de liaison avec budgets annexes (45)	0 K€	60 K€	N€	
Dépenses imprévues (020)	111 K€	251 K€	125%	
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors report)	15 537 K€	14 305 K€	-8%	
D40 - Opérat* ordre transfert entre sections	21 K€	25 K€	23%	
D41 - Opérations patrimoniales	70 K€	70 K€	0%	
Opérations d'ordre	81 K€	95 K€	-17%	
Déficit d'investissement reporté	0 K€	0 K€	0%	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris report)	15 628 K€	14 400 K€	0%	
Subventions d'investissement	828 K€	875 K€	6%	
Dotations, fonds divers et réserves	4 318 K€	4 851 K€	-8%	FCVIA, taxe d'aménagement et affectation d'une partie du résultats du budget principal 2019 au 1068 (4.16/9K€)
Autres immobilisations financières	1 011 K€	1 011 K€	0%	Dernière échéance crédit Mauges Cst
Compte de liaison avec budgets annexes (45)	0 K€	60 K€	N€	
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors report)	6 164 K€	6 797 K€	1	
R21 Virement de la section de fonctionnement	808 K€	2 157 K€	137%	
D40 - Opérat* ordre transfert entre sections	1 133 K€	1 200 K€	6%	
D41 - Opérations patrimoniales	70 K€	70 K€	-100%	
Opérations d'ordre	2 311 K€	1 427 K€	-38%	
Excédent d'investissement reporté	7 352 K€	4 176 K€	-55%	Affectation du résultat 2019 pour 4.5M€ en section d'investissement dont 2.4M€ correspondant aux résultats des BA assainissement et SPANC
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris report)	15 628 K€	14 400 K€	-17%	

RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12

© 2021 IFP662 France, IFP650 France dispose d'un savoir-faire de longue expérience en l'application de la chimie. IFP662 France est le leader français de la chimie. IFP662 France est membre du groupe IFP662 International, société de capitaux indépendants adhérente de IFP662 International Corporation, une société de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom IFP662 et le logo sont des marques déposées de leur titulaire IFP662 International.

4

BP 2020

Budget annexe Bâtiments

Rappel des orientations budgétaires

Ce budget annexe regroupe l'ensemble des bâtiments mentionnés dans le tableau ci-dessous :

Budget annexe Bâtiments 2020		
Bâtiments	Adresse	Communes déléguées
Locaux Santé		
Cabinet médical et diverses salles médicales	40 ter Rue Louis Prosper l'Officiel	Montfaucon-Montigné
Maison de Santé	Square Hachon	Torfoeu
DABIN CLAIRE - Ostéopathe	17 Rue d'Anjou	Saint-André-de-la-Marche
Centre de soins pluridisciplinaires	1 bis Rue de l'ief d'ares	Saint-Crespin-sur-Moine
Maison de Santé	Rue du Stade	Tillières
Maison de Santé	5 Rue Pasteur	Saint-Macaire-en-Mauges
Locaux commerciaux		
PROXI	Place de l'église	Tillières
MANDIN BOUTIQUE	3 Rue principale	Roussay
RIPOCHE - Damien	Rue de la fontaine	Roussay
Superette FREYLINGER	Rue du l'ief d'ares	Saint-Crespin-sur-Moine
FLEURANCE	Rue du l'ief d'ares	Saint-Crespin-sur-Moine
Boulangerie GRIMAUD DERAY	Rue du l'ief d'ares	Saint-Crespin-sur-Moine
SAS INTERMARCHÉ	17 Rue de la fontaine	Roussay
Boulangerie DOLLET	6 Rue des mauges	La Renaudière
Bar Tabac	2 ter Rue du Stade	Tillières
Restaurant L'Essentiel (ancien Patchanka)	44 Rue du commerce	Saint-Macaire-en-Mauges
Autres Bâtiments		
Bâtiments ex SACAIR	45 Rue du Poirier	Saint-Macaire-en-Mauges

Les investissements prévus en 2020 correspondent aux opérations prévues au PPI 2017-2022 pour un volume financier de 3,2€.

Cela se répartit comme suit :

- **PPI Santé 1.9M€** pour :
 - la poursuite de la réalisation d'aménagement de l'OAP Pasteur à St Macaire (1.1M€),
 - la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Tillières (450k€),
 - le 1er versement pour la VEFA de l'OAP A. VINCENT à St André (50k€)
 - et des dépenses diverses pour 300k€.
- **PPI Commerces 1.2M€** pour :
 - la construction de la supérette dans la ZAC des Bottiers à SG (450k€),
 - des travaux divers sur les bâtiments existants (45k€),
 - des travaux à réaliser sur le Bar le Clémenceau à Torfoeu
 - et un projet de commerce multiservices à La Renaudière.

BP 2020 Budget annexe Bâtiments

Section de fonctionnement	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Evolution CA 2019 - BP 2020	Evolution BP 2019 - BP 2020
Dépenses de fonctionnement :						
Charges à caractère général (D011)	61 347 €	114 250 €	56 709 €	106 600 €	-8%	-7%
Autres charges courantes (D05)	- €	66 955 €	1 €	10 €	100%	N5
Charges financières (D06)	1 950 €	1 760 €	1 339 €	200 €	-15,3%	N5
Dotations provisions semi-budgétaires (D08)	60 955 €			50 000 €		
Dépenses imprévues (D022)				6 440 €	N5	100%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	131 952 €	182 965 €	58 049 €	163 250 €	-127%	-12%
023 - Virement à la section d'investissement		1 009 540 €		952 000 €	N5	-6%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 267 552 €	52 500 €	43 030 €	70 000 €	N5	25%
Opérations d'ordre :	4 267 552 €	1 062 040 €	43 030 €	1 022 000 €	N5	-4%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 399 204 €	1 245 005 €	101 066 €	1 185 250 €	N5	-5%
Recettes de fonctionnement :						
Produits des services (R70)	27 114 €	59 000 €	49 224 €		-85%	N5
Impôts et taxes (R73)	- €	- €	- €	- €	N5	N5
Dotations et participations (R74)	- €	- €	- €	- €	N5	N5
Autres produits (R75)	115 077 €	99 450 €	97 505 €	165 250 €	18%	40%
Atténuation de charges (R013)	- €	- €	- €	- €	N5	N5
Produits exceptionnels (77)	4 602 047 €	1 005 600 €	1 005 578 €	1 006 000 €	-35,8%	0%
Reprises provisions semi-budgétaires (78)		66 955 €				
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 744 238 €	1 231 005 €	1 152 305 €	1 171 250 €	-31,2%	-5%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 637 152 €	14 000 €	8 920 €	14 000 €	N5	-9%
Opérations d'ordre :	1 637 152 €	14 000 €	8 920 €	14 000 €	N5	0%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris report)	0 381 390 €	1 245 005 €	1 161 285 €	1 185 250 €	-450%	-5%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (y compris report)	1 982 186 €	- €	1 060 219 €	- €	-87%	100%

Respect des orientations budgétaires du ROB
Budget de fonctionnement équilibré à 1,2M€



© 2020 KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés spécialisées juridiquement distinctes. KPMG France est la membre française du réseau KPMG (collectif) international composé de sociétés indépendantes affiliées de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et la logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

46

BP 2020 Budget annexe Bâtiments

Section d'investissement	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Evolution CA 2019 - BP 2020	Evolution BP 2019 - BP 2020
Dépenses d'investissement :						
Restes à réaliser		432 746 €		121 217 €	N5	-25,7%
Etudes et matériel (20)	2 003 €	247 438 €			N5	N5
Immobilisations corporelles (hors opérations) (21)	75 €	454 000 €	634 €	50 000 €	78%	-80%
Immobilisations en cours (hors opérations) (23)	80 355 €	1 527 000 €	283 219 €	3 049 000 €	85%	50%
Subventions d'équipement versées (hors opérations) (204)	1 656 €	9 000 €			N5	N5
Emprunts et dettes assimilées (16)	2 396 715 €	75 000 €	74 762 €	18 000 €	-93,07%	-11,7%
Dotations, fonds divers et réserves (10)		30 000 €			N5	N5
Dépenses imprévues (020)		120 000 €		194 199 €	N5	38%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 462 884 €	2 895 185 €	466 294 €	3 432 415 €	-428%	10%
040 - Opérat° ordre transfert entre sections	1 637 152 €	14 000 €	8 920 €	14 000 €	-1,7233%	0%
Opérations d'ordre :	1 637 152 €	14 000 €	8 920 €	14 000 €	-1,8255%	0%
Excédent d'investissement reporté	103 070 €	323 042 €	623 022 €		55%	N5
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris report)	4 602 105 €	3 232 227 €	798 256 €	3 446 415 €	-477%	6%
Recettes d'investissement :						
Subventions d'investissement		188 000 €	23 548 €	62 000 €	110%	-20,2%
Dépôts et cautionnement reçus (165)			2 080 €		100%	N5
Dotations, fonds divers et réserves	11 511 €	1 982 187 €	1 002 167 €	1 060 219 €	9%	-8,7%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	11 511 €	2 170 187 €	2 052 424 €	1 122 219 €	1	1
021 Virement de la section de fonctionnement		1 009 540 €		952 000 €	N5	-6%
040 - Opérat° ordre transfert entre sections	8 267 552 €	52 500 €	43 030 €	70 000 €	N5	25%
Opérations d'ordre :	4 267 552 €	1 062 040 €	43 030 €	1 022 000 €	N5	-4%
Excédent d'investissement reporté				1 302 197 €	N5	1,00%
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris report)	4 278 063 €	2 232 227 €	2 100 454 €	3 446 415 €	-104%	6%
RESULTAT D'INVESTISSEMENT (y compris report)	- €	- €	1 302 197 €	- €	125%	N5
RESULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	1 659 144 €	- €	2 362 415 €	- €	30% N5	

Respect des orientations budgétaires du ROB
Budget d'investissement équilibré à 3,5M€



© 2020 KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés spécialisées juridiquement distinctes. KPMG France est la membre française du réseau KPMG (collectif) international composé de sociétés indépendantes affiliées de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et la logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

47

BP 2020

Budget annexe Lotissement

Rappel des orientations budgétaires

Ce budget rassemble l'intégralité des opérations d'aménagement opérationnel réalisées sur les territoires des communes déléguées.

Budget annexe Lotissements 2020	
Lotissement en cours de commercialisation	Commune déléguée
Le Bordage (613m ²)	La Renaudière
La Levrauderie (687m ²)	Montfaucon-Montigné
Le Hameau de Garrot (1 523 m ²)	Saint-Macaire-en-Mauges
les Hauts du Poirier (2 000m ²)	Saint-Macaire-en-Mauges

En janvier 2019, 5384 m² étaient à vendre sur l'ensemble des lotissements mentionnés ci-dessus. Un lot de 561 m² a été vendu au cours de l'année. Ainsi il restait au 31 décembre 2019, 4 823 m² en cours de commercialisation.

Pour 2020, les dépenses sont prévues à hauteur de 2 120 k€ sur les opérations suivantes :

Budget annexe Lotissements 2020		
Travaux/Etudes prévus en 2020	Commune déléguée	Montant
La Poblère	Roussay	415 k€
L'Epinay	St André de la Marche	520 k€
Le Fief Prieur	St Crespin sur Moine	770 k€
Les Bruyères	St Macaire en Mauges	160 k€
Le Pré aux Sources	Torfou	255 k€

Les recettes attendues du produit des ventes susceptibles d'être réalisées en 2020 sont estimées à 320k€. Un emprunt d'équilibre est donc prévu pour un montant de 1 794k€.

BP 2020 Budget annexe Lotissement

Section de fonctionnement	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Evolution CA 2019 - BP 2020	Evolution BP 2019 - BP 2020
Dépenses de fonctionnement :						
Charges à caractère général (0011)	1 119 461 €	2 070 482 €	1 013 613 €	2 121 410 €	-35%	2%
Autres charges courantes (065)	- €	10 €	- €	10 €	NS	0%
Charges financières (066)	3 125 €	1 691 €	3 110 €	1 800 €	-1%	6%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	140 586 €	2 072 183 €	104 733 €	2 123 220 €	-34%	2%
023 - Virement à la section d'investissement	-	1 880 761 €	-	1 500 725 €	NS	-25%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 978 854 €	1 796 870 €	1 796 870 €	1 858 000 €	-10%	3%
043 - Opérat° ordre intérieur de la section	3 121 €	2 000 €	3 110 €	2 000 €	0%	0%
Opérations d'ordre	1 979 975 €	1 878 631 €	1 797 986 €	1 860 725 €	-10%	-9%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 120 561 €	5 751 814 €	1 902 717 €	5 483 945 €	-11%	-5%
Recettes de fonctionnement :						
Produits des services (R20)	228 586 €	324 700 €	25 246 €	324 700 €	-805%	0%
Autres produits (R25)	- €	10 €	1 €	- €	100%	NS
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	228 586 €	324 710 €	25 246 €	324 700 €	-805%	0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 796 870 €	3 544 342 €	1 851 339 €	3 301 500 €	3%	-7%
043 - Opérat° ordre intérieur de la section	3 121 €	2 000 €	3 110 €	2 000 €	0%	0%
Opérations d'ordre	1 797 990 €	3 546 342 €	1 852 455 €	3 303 500 €	2%	-7%
Résultat reporté	1 974 745 €	1 880 761 €	1 880 761 €	1 855 745 €	-5%	-1%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris report)	4 001 321 €	5 751 813 €	3 758 467 €	5 483 945 €	-6%	-5%

Respect des orientations budgétaires du ROB (Les recettes attendues du produit des ventes susceptibles d'être réalisées en 2020 sont estimées à 324K€ contre 320K€ dans le ROB)

Budget de fonctionnement équilibré à 5,5M€



© 2020 KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés indépendamment dirigées et administrées. KPMG France est le membre français du réseau KPMG (société) indépendant constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et la logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

30

BP 2020 Budget annexe Lotissement

Section d'investissement	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Evolution CA 2019 - BP 2020	Evolution BP 2019 - BP 2020
Dépenses d'investissement :						
Emprunts et dettes assimilées (16)	-	83 000 €	54 794 €	83 000 €	100%	0%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	- €	83 000 €	54 794 €	83 000 €	100%	0%
040 - Opérat° ordre transfert entre sections	1 796 870 €	3 544 342 €	1 851 339 €	3 301 500 €	3%	-7%
Opérations d'ordre	1 796 870 €	3 544 342 €	1 851 339 €	3 301 500 €	3%	-7%
Deficit d'investissement reporté	1 871 010 €	1 659 076 €	1 659 076 €	1 768 339 €	-11%	6%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris report)	3 667 930 €	5 206 418 €	3 565 209 €	5 152 839 €	-2%	3%
Recettes d'investissement :						
Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	-	1 608 787 €	- €	1 794 114 €	NS	10%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	- €	1 608 787 €	- €	1 794 114 €	NS	0
021 Virement de la section de fonctionnement	-	1 880 761 €	-	1 500 725 €	NS	-25%
040 - Opérat° ordre transfert entre sections	1 978 854 €	1 796 870 €	1 796 870 €	1 858 000 €	-10%	3%
Opérations d'ordre	1 978 854 €	1 877 631 €	1 796 870 €	1 858 725 €	-10%	-9%
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris report)	1 978 854 €	5 286 418 €	1 796 870 €	5 252 839 €	-10%	-3%
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT (y compris report)	1 659 076 €	- €	1 768 339 €	- €	6%	NS
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	221 685 €	- €	87 406 €	- €	-154%	NS

Respect des orientations budgétaires du ROB
Budget d'investissement équilibré à 5,1M€



© 2020 KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés indépendamment dirigées et administrées. KPMG France est le membre français du réseau KPMG (société) indépendant constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et la logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

31

Lydia Sourisseau demande s'il est prévu des embauches nouvelles de personnel sur le budget 2020. Pourquoi les crédits prévisionnels pour les dépenses de personnel sont-ils en baisse ? Pourra-t-on assumer financièrement les éventuelles augmentations de salaires ou le remplacement des agents en cas de maladie ? Ce poste n'est-il pas trop juste ? Pourquoi ne pas avoir repris tout simplement l'enveloppe antérieure ?

Monsieur le maire répond que le budget prévisionnel pour le personnel a été ajusté pour 2020 en fonction du montant des dépenses réalisées en 2019. Le budget 2019 prévoyait déjà des crédits pour des remplacements éventuels de personnel. Par contre, aucune augmentation de personnels n'a été prévue dans le budget 2020 présenté ce soir. Dans quinze jours l'équipe municipale sera renouvelée. La nouvelle équipe saura prendre les décisions nécessaires, quitte à modifier le budget pour l'ajuster à son programme. Il paraissait un peu présomptueux de prévoir des évolutions de la masse salariale, avec des créations de postes. Monsieur le maire observe que le conseil municipal n'a pas souhaité se prononcer pour le changement de salle de réunions du conseil municipal, décision pourtant sans grosses conséquences matérielles et financières. Alors qu'en serait-il d'une prévision d'embauches qui engage bien davantage l'avenir ?

Marie-Isabelle Troispoils rappelle qu'un certain nombre d'agents sont désormais embauchés par le CCAS. Or, les conseillers municipaux ne sont pas informés des comptes financiers du CCAS.

Monsieur le maire répond que les comptes du CCAS, établissement public communal indépendant juridiquement de la commune, sont présentés à son conseil d'administration. Il s'agit d'un budget qui n'est pas soumis à l'approbation et même à information du conseil municipal, même si du personnel de Sèvremoine est maintenant payé par le CCAS. Le CCAS est une organisation propre. Tout ce qui relève de lui, revient à son conseil d'administration.

Comme elle l'avait indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, Laurence Adrien-Bigeon regrette que ce budget ne prépare pas l'avenir. Laurence Adrien-Bigeon cite deux exemples. Elle reprend celui du bâtiment de la médiathèque qui n'est pas assez exemplaire, on aurait pu aller plus loin. On peut aussi prendre l'exemple de la production de logements. Comme soulevé lors d'une récente réunion du bureau élargi et de la commission finances, les lotissements ne sont pas prêts. Il reste très peu de terrains communaux pour des constructions de logements. Une personne souhaitant venir s'installer sur Sèvremoine aura des difficultés. Cela est d'autant plus inquiétant que le taux de chômage est bas, ce qui contraint les entreprises à devoir recruter du personnel en dehors de notre territoire. Aujourd'hui c'est une épine supplémentaire, en plus de trouver une personne qualifiée, que nous mettons dans le pied de nos chefs d'entreprise.

Par ailleurs, en 2017, lors du débat d'orientation budgétaire, alors que nous avions un reste à réaliser exorbitant, Laurence Adrien-Bigeon avait déjà alerté sur l'incohérence du montant du programme pluriannuel d'investissement qui paraissait très ambitieux au regard des effectifs dédiés à son suivi. Laurence Adrien-Bigeon s'aperçoit aujourd'hui, alors que Sèvremoine a les finances pour investir, que les clignotants sont tous au vert, que la commune reste sur la même trajectoire, en ne réinjectant qu'1 000 000 € du résultat vers le fonctionnement, le reste vers l'investissement. A quoi cela sert-il de réinjecter autant d'argent vers l'investissement, si on ne se donne pas les moyens de ses ambitions ? Pourquoi ne pas réinjecter davantage d'argent en section de fonctionnement, tout en permettant la réalisation du programme pluriannuel d'investissement et ainsi préparer l'avenir ? Ces éléments rendent perplexe Laurence Adrien-Bigeon. Proposer un PPI d'un côté sans mettre les moyens de le réaliser de l'autre cela s'appelle de l'affichage politique.

Enfin, poursuit Laurence Adrien-Bigeon, quelle est l'articulation du budget avec les décisions politiques de Mauges Communauté dont le maire de Sèvremoine est président ? Selon Laurence Adrien-Bigeon, Mauges Communauté propose et fait voter des politiques publiques qui ne sont pas mises en œuvre au sein de la commune nouvelle. L'objectif affiché dans le Plan Climat Air Energie Territorial de Mauges Communauté est de réduire les consommations d'énergie de 50 % d'ici 2050. Or, aujourd'hui, on ne va pas jusqu'au bout de la démarche dans la construction des bâtiments, lorsque la municipalité propose un lotissement dont le nord n'est même pas affiché sur le plan des lots, afin de vérifier que l'orientation des futures maisons est prise en compte, afin de permettre de construire des maisons passives à minima voire à énergie positive. Certes, certains des conseillers municipaux jugent cette question complètement idiote. Lorsque Geneviève Gaillard demande si, sur le même lotissement, la gestion de la ressource en eau est prise en compte, elle se fait sévèrement remettre à sa place. Par ces comportements, la suggestion d'un comportement écologique et durable ne traverse pas l'esprit de tous les conseillers municipaux. Le résidentiel représente 34 % des consommations énergétiques, selon le chiffre relevé dans la fiche de synthèse du PCAET de Mauges Communauté. Si on veut atteindre

l'objectif de diminution de 50 % de consommation énergétique dans le parc résidentiel, objectif que Mauges Communauté s'est fixé, encore faut-il faciliter la construction de maisons à énergie positive.

En conclusion, ce budget apparaît pour Laurence Adrien-Bigeon incohérent entre les objectifs fixés et les moyens mis en œuvre. Par ailleurs, Laurence Adrien-Bigeon souligne qu'ils ne répondent ni aux besoins économiques, ni aux besoins de développement durable. C'est bien d'annoncer qu'on base une politique sur différents piliers que sont l'économie, le développement durable et le social, encore faut-il le traduire par les actes.

Monsieur le maire constate qu'on vient d'entendre dans le propos de Laurence Adrien-Bigeon un mélange du programme du candidat aux élections municipales et du budget de l'équipe municipale sortante, ce qui n'est pas juste. On vient d'entendre un propos tenu par le maire sortant, candidat aux élections municipales qui organise depuis quelques semaines des réunions publiques et qui s'exprime quant à un prochain mandat, avec une nouvelle équipe municipale et un nouveau programme.

Monsieur le maire rappelle qu'on a réalisé ces 3 dernières années, 2017, 2018 et 2019, 90 % du budget d'investissement. On peut considérer que c'est un objectif de réalisation des investissements atteint, contrairement à ce qu'affirme Laurence Adrien-Bigeon. Effectivement, la municipalité s'est donné des objectifs sur le plan financier il y a 4 ans qui tenaient pour la durée du mandat. Les objectifs financiers sont ceux qui ont été fixés. On a dit ce qu'on allait faire et on fait ce qu'on a dit. L'inflexion sera celle d'une nouvelle équipe municipale avec un nouveau programme qui intégrera dans la mise en œuvre, un programme politique, une profession de foi, en direction des électeurs de Sèvremoine.

Quant à la production de logements, le PLU d'aujourd'hui oblige à traiter la question de la retenue de l'eau à la parcelle. Monsieur le maire affirme que cet objectif sera maintenu sans ambiguïté, dans la limite du possible, de la topographie. La façon dont on a mis en œuvre le PLU'S voté voilà quelques mois, oblige de par la densité imposée en vue de produire des logements, à optimiser l'orientation des façades, pour des raisons de confort et d'économie d'énergie avec un positionnement sud, afin de produire des logements les plus vertueux. Cette organisation devra être coordonnée par les services de Sèvremoine. Toute la coordination au sein du lotissement ne pourra se faire que par un architecte, dans une recherche d'orientation sud, vraie volonté affirmée pour l'élaboration du PLU.

Selon Geneviève Gaillard, il n'y a pas mélange entre candidature aux élections municipales et débat sur le budget. Laurence Adrien-Bigeon a bien cité les propos exacts du maire dans un débat public. Plusieurs projets peuvent démarrer, comme par exemple le lotissement de l'Epinay à St André, prêt depuis 2014. Pourquoi afficher dans la presse que le lotissement de l'Epinay allait démarrer alors qu'aujourd'hui rien n'est commencé ? Si on part du principe que l'équipe qui prendra les manettes après le 15 mars reverra le budget, cela revient à dire que le budget ne serait fait que pour 3 mois seulement ?

Monsieur le maire a l'impression de ne pas être compris. Il précise que dans les réunions publiques, il tient des propos de candidat aux élections municipales et non de maire. Monsieur le maire affirme qu'il ne souhaite pas qu'on mélange les propos du candidat aux élections municipales avec ceux du maire, Ce soir il n'est question que d'approuver un budget présenté par l'équipe municipale sortante. Le lotissement de l'Epinay ne prévoyait pas de retenir l'eau à la parcelle. L'étude doit être reprise pour intégrer cette dimension. Pour être vertueux, il convient d'apporter les aménagements nécessaires. Les études de ce lotissement avancent bien, intégrant à la fois le PLU actuel et la gestion de l'eau à la parcelle. Ce n'était pas prévu à l'époque par les élus de St André, parce qu'on n'était pas dans la dimension du PLU qu'on vient d'approuver. On doit de plus intégrer dans cet aménagement les nouvelles densités, en vue de produire des logements en limitant la consommation d'espace agricole. Le mandat se termine avec une équipe et un programme, des objectifs fixés. Il ne paraît pas opportun de présenter ici un budget qui intègre des propositions qui seront faites aux électeurs dans quinze jours. Nous ne savons pas aujourd'hui si ces propositions seront approuvées ou non par les électeurs. Il est préférable d'attendre l'approbation d'un programme par les Sevréens et les Sevréennes au travers des urnes, avant de modifier un budget qui ne serait pas le souhait des électeurs de Sèvremoine.

Laurence Adrien-Bigeon demande quand et comment les objectifs ont été donnés ? Elle rappelle que ce n'est pas le maire qui a présenté le débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le maire rappelle que des objectifs financiers ont été donnés en début de mandat : capacité à investir 9 millions d'euros par an, sortir du mandat avec une capacité de désendettement de 1,40 an. Pour l'investissement, il s'agit d'un très bon indicateur de capacité à investir. Manque de chance on n'est pas à un 1,40 mais à 0,80 an de capacité de désendettement, même si on a tenu ce programme d'investissement. Des dotations que devaient perdre Sèvremoine, comme la dotation de solidarité

rurale, sont finalement maintenues, apportant cette capacité à sortir de cette trajectoire de manière beaucoup plus favorable qu'envisagé. Monsieur le maire tient à rappeler que le débat sur le PPI et la ligne, la trajectoire donnée avaient pour objectif de sortir de ce mandat dans de très bonnes conditions financières pour permettre de poursuivre avec les moyens financiers nécessaires.

Nous venons de terminer une période de réformes, pour transformer l'organisation des services, la gouvernance, sans pour autant abandonner les programmes qui avaient été portés par les candidats aux élections municipales de 2014 et le projet de territoire. On termine le mandat avec des investissements réalisés à hauteur de 25 000 000 € sur les 3 dernières années. On a atteint l'objectif d'investissement. En sortie de mandat, l'indicateur est tenu et même très bien tenu, grâce entre autres à la DSR. La difficulté était de se donner un cap pour les investissements, chiffré dans le premier PPI à 83 000 000 € en 4 ans. Cette ligne n'était pas tenable, ce sont 36 000 000 € en 4 ans qui ont été prévus et cette ligne a été tenue.

Budget principal	
Dépenses de fonctionnement 2019 :	18 015 152,71 €
Recettes de fonctionnement 2019 :	22 184 227,23 €
Résultat 2019 :	4 169 074,52 €
R002 résultat antérieur :	1 000 000,00 €
Résultat de fonctionnement à reporter :	5 169 074,52 €
Dépenses d'investissement 2019 :	13 256 556,09 €
Recettes d'investissement 2019 :	8 693 630,98 €
Résultat 2019 :	- 4 562 925,11 €
R001 résultat antérieur :	7 352 235,20 €
Résultat d'investissement à reporter :	2 789 310,09 €
Budget bâtiment	
Dépenses de fonctionnement 2019 :	101 066,05 €
Recettes de fonctionnement 2019 :	1 161 284,89 €
Résultat 2019 :	1 060 218,84 €
R002 résultat antérieur :	- €
Résultat de fonctionnement à reporter :	1 060 218,84 €
Dépenses d'investissement 2019 :	475 213,98 €
Recettes d'investissement 2019 :	2 100 452,74 €
Résultat 2019 :	1 625 238,76 €
D001 résultat antérieur :	- 323 042,16 €
Résultat d'investissement à reporter :	1 302 196,60 €
Budget Lotissements	
Dépenses de fonctionnement 2019 :	1 902 716,53 €
Recettes de fonctionnement 2019 :	1 877 700,19 €
Résultat 2019 :	- 25 016,34 €
R002 résultat antérieur :	1 880 761,01 €
Résultat de fonctionnement à reporter :	1 855 744,67 €
Dépenses d'investissement 2019 :	1 906 132,80 €
Recettes d'investissement 2019 :	1 796 869,82 €
Résultat 2019 :	- 109 262,98 €
D001 résultat antérieur :	- 1 659 075,77 €
Résultat d'investissement à reporter :	- 1 768 338,75 €
Budget assainissement	
Dépenses de fonctionnement 2019 :	1 331 514,92 €
Recettes de fonctionnement 2019 :	1 441 081,76 €
Résultat 2019 :	109 566,84 €
R002 résultat antérieur :	10 047,58 €
Résultat de fonctionnement à reporter :	119 614,42 €
Dépenses d'investissement 2019 :	2 417 706,23 €
Recettes d'investissement 2019 :	1 314 973,85 €
Résultat 2019 :	- 1 102 732,38 €
R001 résultat antérieur :	2 488 471,90 €
Résultat d'investissement à reporter :	1 385 739,52 €
Budget spanc	
Dépenses de fonctionnement 2019 :	29 825,21 €
Recettes de fonctionnement 2019 :	28 053,29 €
Résultat 2019 :	- 1 771,92 €
R002 résultat antérieur :	1 556,17 €
Résultat de fonctionnement à reporter :	- 215,75 €
Dépenses d'investissement 2019 :	- €
Recettes d'investissement 2019 :	- €
Résultat 2019 :	- €
R001 résultat antérieur :	702,00 €
Résultat d'investissement à reporter :	702,00 €

RESULTAT CONSOLIDE BP - ASSAINISSEMENT - SPANC

Fonctionnement	Investissement
5 169 074,52 €	2 789 310,09 €
119 614,42 €	1 385 739,52 €
- 215,75 €	702,00 €
5 288 473,19 €	4 175 751,61 €

Geneviève Gaillard observe que le compte administratif et le compte de gestion doivent faire l'objet de délibérations distinctes.

Monsieur le maire sort de la salle pour le vote de ces comptes administratifs. Jacky Quesnel, premier adjoint, assure la présidence de l'assemblée.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Vu les comptes administratifs 2019 : budget principal, budgets annexes : bâtiments, assainissement collectif, SPANC, lotissements.

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
87	74	11	2

CONSTATE la stricte concordance entre les comptes administratifs 2019 et les comptes de gestion 2019 établis par le comptable des Finances Publiques.

APPROUVE les comptes administratifs 2019 du budget principal de la commune et des budgets annexes bâtiments, lotissements, SPANC, assainissement collectif.

DELIB-2020-019

Affectation des résultats 2019 : budget principal, budgets annexes : bâtiments, assainissement collectif, SPANC, lotissements.

Le compte administratif de l'année n-1 doit dégager un excédent de fonctionnement appelé résultat. La section d'investissement fait apparaître, en principe, au contraire un solde négatif. Le conseil municipal doit donc, l'année qui suit l'exécution d'un budget, affecter en priorité le résultat de fonctionnement de l'année n-1 en section d'investissement. Le surplus éventuel peut être affecté selon le choix de l'assemblée délibérante en section d'investissement ou faire l'objet d'un report en fonctionnement.

Budget principal	
Dépenses de fonctionnement 2019 :	18 015 152,71 €
Recettes de fonctionnement 2019 :	22 184 227,23 €
Résultat 2019 :	4 169 074,52 €
R002 résultat antérieur :	1 000 000,00 €
Résultat de fonctionnement à reporter :	5 169 074,52 €
Dépenses d'investissement 2019 :	13 256 556,09 €
Recettes d'investissement 2019 :	8 693 630,98 €
Résultat 2019 :	- 4 562 925,11 €
R001 résultat antérieur :	7 352 235,20 €
Résultat d'investissement à reporter :	2 789 310,09 €
Budget bâtiment	
Dépenses de fonctionnement 2019 :	101 066,05 €
Recettes de fonctionnement 2019 :	1 161 284,89 €
Résultat 2019 :	1 060 218,84 €
R002 résultat antérieur :	- €
Résultat de fonctionnement à reporter :	1 060 218,84 €
Dépenses d'investissement 2019 :	475 213,98 €
Recettes d'investissement 2019 :	2 100 452,74 €
Résultat 2019 :	1 625 238,76 €
D001 résultat antérieur :	- 323 042,16 €
Résultat d'investissement à reporter :	1 302 196,60 €
Budget Lotissements	
Dépenses de fonctionnement 2019 :	1 902 716,53 €
Recettes de fonctionnement 2019 :	1 877 700,19 €
Résultat 2019 :	- 25 016,34 €
R002 résultat antérieur :	1 880 761,01 €
Résultat de fonctionnement à reporter :	1 855 744,67 €
Dépenses d'investissement 2019 :	1 906 132,80 €
Recettes d'investissement 2019 :	1 796 869,82 €
Résultat 2019 :	- 109 262,98 €
D001 résultat antérieur :	- 1 659 075,77 €
Résultat d'investissement à reporter :	- 1 768 338,75 €
Budget assainissement	
Dépenses de fonctionnement 2019 :	1 331 514,92 €
Recettes de fonctionnement 2019 :	1 441 081,76 €
Résultat 2019 :	109 566,84 €
R002 résultat antérieur :	10 047,58 €
Résultat de fonctionnement à reporter :	119 614,42 €
Dépenses d'investissement 2019 :	2 417 706,23 €
Recettes d'investissement 2019 :	1 314 973,85 €
Résultat 2019 :	- 1 102 732,38 €
R001 résultat antérieur :	2 488 471,90 €
Résultat d'investissement à reporter :	1 385 739,52 €
Budget spanc	
Dépenses de fonctionnement 2019 :	29 825,21 €
Recettes de fonctionnement 2019 :	28 053,29 €
Résultat 2019 :	- 1 771,92 €
R002 résultat antérieur :	1 556,17 €
Résultat de fonctionnement à reporter :	- 215,75 €
Dépenses d'investissement 2019 :	- €
Recettes d'investissement 2019 :	- €
Résultat 2019 :	- €
R001 résultat antérieur :	702,00 €
Résultat d'investissement à reporter :	702,00 €

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu les comptes administratifs 2019 : budget principal, budgets annexes : bâtiments, assainissement collectif, SPANC, lotissements.

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
94	74	17	3

AFFECTE les résultats 2019 du budget communal principal et des budgets annexes bâtiments, SPANC, assainissement collectif, lotissements, comme mentionnés ci-dessus.

DELIB-2020-020

Vote comptes de gestion 2019 : budget principal, budgets annexes : bâtiments, assainissement collectif, SPANC, lotissements.

Le compte de gestion est établi par le receveur municipal qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses. Il retrace les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisées au cours d'un exercice budgétaire. Il est obligatoirement transmis à la collectivité avant l'adoption du compte administratif, avec lequel il doit concorder. Le compte de gestion est entendu, débattu et arrêté par l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Vu les comptes de gestion 2019 : budget principal, budgets annexes : bâtiments, assainissement collectif, SPANC, lotissements.

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
95	77	12	6

APPROUVE les différents comptes de gestion : budget principal de la commune et des budgets annexes bâtiments, lotissements, SPANC, assainissement collectif au titre de l'exercice 2019.

DELIB-2020-021

Vote taux d'impositions 2020

L'arrêté préfectoral créant la commune nouvelle a été pris par le préfet après le 1er octobre 2015, ce qui implique que la commune nouvelle de Sèvremoine n'existait pas encore fiscalement en 2016, mais seulement depuis le 1^{er} janvier 2017. Ainsi, le 14 avril 2016, le conseil municipal a voté un taux par collectivité, par taxe, soit 32 taux (2 pour l'ex CCMS). Chaque année, la commune nouvelle valide les taux cibles.

Rappel des taux d'imposition 2019 calculés pour cette même année par l'administration fiscale

Communes	Taux TH 2019 (%)	Taux TFB 2019 (%)	Taux TFNB 2019 (%)
La Renaudière	22,07	23,54	52,36
Roussay	21,87	21,70	46,10
St Crespin sur Moine	21,36	18,69	39,94
Montfaucon Montigné	21,00	19,55	42,49
Torfou	20,58	18,47	38,25

Tillières	21,14	20,04	42,48
Le Longeron	21,24	19,16	44,91
Saint-André de la Marche	22,07	21,49	45,14
Saint Germain sur Moine	21,64	19,13	39,55
Saint Macaire en Mauges	20,51	16,37	39,15
CC Moine et Sèvre			

Durée de lissage à compter du 1er janvier 2017	4 ans	11 ans	11 ans
--	-------	--------	--------

Taux votés	21,11	18,72	42,17
------------	-------	-------	-------

Il est proposé de voter les taux cibles de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties du fait de l'obligation d'harmonisation vers un taux cible unique à l'issue de la période de lissage.

Il est précisé que les taux ainsi votés constituent les taux cibles à atteindre au terme de la période de lissage validée par le conseil municipal en 2016 (soit 2020 pour la taxe d'habitation et 2027 pour le foncier bâti et le foncier non bâti).

Les données de fiscalité intégrées au budget 2020 correspondent donc aux évolutions envisagées dans le rapport d'orientation budgétaire, soit une évolution moyenne de 1,20 % des bases et pas d'augmentation des taux cibles.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article D. 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1636 C à 1640 F du code général des impôts,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
94	80	8	6

VOTE les taux cibles suivants :

- taxe d'habitation : 21,11 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,72 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,17 %

Laurence Adrien-Bigeon conteste qu'on vote les subventions avant le budget. Le budget, incluant les subventions, doit être voté en premier.

Monsieur le maire répond qu'on doit voter les deux. Il juge plus cohérent de voter les subventions avant le budget, afin d'indiquer au budget le montant exact des subventions.

DELIB-2020-022

Votes subventions 2020 aux associations et approbation des conventions

Délibération présentée par Chantal Moreau

Chantal Moreau informe que toutes les demandes de subventions sont étudiées, soit par les communes déléguées, soit par les commissions.

En 2020, le montant de la subvention communale versée au budget CCAS est de 90 000,00€.

Parallèlement au vote du budget primitif 2020 de Sèvremoine, le conseil municipal doit voter les subventions communales aux associations.

L'article L. 1611-4 du code général des collectivités territoriales prévoit cependant que toute association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Aussi, l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse 23 000 €, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

10 subventions sont supérieures à 23 000 € et donnent donc lieu à établissement d'une convention de financement. Cela concerne :

• CSI	601 218 €
• Familles rurales Saint Macaire en Mauges	410 876 €
• Ecole de Musique Sèvremoine (Culture et Musique)	89 000 €
• Anim'en Folie Torfou	77 021 €
• ABC	71 700 €
• Familles Rurales Tillières	98 400 €
• Familles Rurales Saint André de la Marche	44 860 €
• Familles rurales Le Longeron	28 000 €
• Comité des fêtes Saint Macaire en Mauges	55 000 €
• Restaurant scolaire Saint Germain sur Moine	26 000 €

A cette liste s'ajoutent deux associations pour lesquelles il convient de procéder à la signature d'une convention :

• Cicadelle Maison du Mineur et des Energies	22 100 €
• GDON Sèvremoine	12 000 €

Le montant total des subventions 2020 se décompose comme suit (montants en Euros) :

	2020
Action sociale	
ADAPEI 44	200
ADMR de la Moine-Saint Germain + TO LL	5 074,60
ADMR La Sanguèze	1 379,20
ADMR Le Menhir des Mauges	5421
Alcool Assistance	120
Alfred Diban TO	1 000
APAHRC	140
APALM	1 100
Ass.Ste Marie des Buis	1 100
Association de Bienfaisance	1 400
Centre de Soins (SM)	720
Soins Santé Raphaël (TO)	720
Collectif Accueil des Migrants sur Torfou	1 500
Comité départemental ligue contre le cancer	580
Donneurs de sang TO	180
Echange solidarité Nord Sud	2 040
Ecoute et partage	600
Elan de la Moine	500
Entraide SA/SM	350
Ferme d'activités des Mauges	1 940
France ADOT 49	100
Handiloisirs	650
Les Amis de la santé	120
Les Pieds en l'air	100
Restaurants du cœur	1 650
Secours Catholique	450
Solidarité Paysan	150
Total Action sociale	29 284,80 €

	2020
Scolaire	
Amicale Laïque Tillières	917
APEL LL	1 407

APEL LR	2 070
APEL MM	3 120
APEL RO	1 015
APEL SA	4 858
APEL SC	1 784
APEL SG	1 365
APEL TI	2 573
APEL TO	1 442
OCCE Ecole Publique maternelle SM	826
OCCE Ecole Publique SM	3 934
OCCE Montfaucon Montigné	1 309
OCCE St André	994
OCCE St Crespin	595
OCCE St Germain	3 136
Comité Parents école maternelle privée Le Sénevé SM (APEL SM)	1 463
Comité Parents école Primaire privée SM (APEL SM)	6 501
Total Scolaire	39 309 €

	2020
Sport	
Aéromodélisme (RAM)	500
Amicale des pêcheurs de la Moine	395
AML section danse moderne	2 000
AML section éveil sportif	1 000
APEL - Trail et Fines Herbes	500
ARCT-Football	3 510
ASLT	6 000
ASSB-Basket	4 800
Association sportive du lycée Champ Blanc LL	400
Badminton SA	500
Basket BSM	5 800
Basket ball SA	5 650
Chasse St Hubert SG	600
Chevaliers de la Moine	200
Course des Vignes Moine et Sanguèze	400
Détente Germinoise	200
Dojo de la Moine	1 100
ECSF	200
EDM	5 160
Entente des Mauges	1 500
Entente des Mauges Adaptés	150
Entente pongiste de la Moine	2 400
Entente Sportive la Romagne Roussay (ESRR)	1 500
Etoile Cycliste Montfauconnaise	2 000
Evasion cycliste germinoise	150
Eveil Gymnastique (les Vaillants)	2 660
FCAM Football Club St André St Macaire	13 526
FCVM Football club val de moine	5 000
FCVR	1 000
Fleche Macairoise	1 300
Fléchettes Saint André Darts	150
Gaule Macairoise	350
Gym Douce	100
Gymnastique les Dominos	3 000
Handball Cholet	100
Harmony Dance	1 445
Judo Club Saint Macaire	1 800
Le Laiton Torfousien	300
Les Chasseurs Renaudins	100

Les Dynamic's	8 055
Les Roues Pêtes	200
Les Théopolitaines-Villedieu	150
MBC	6 465
MTC Andrérapages	100
RCA Rando Club Andréatain	460
Rollers Longeronnais	1 200
Roussay Animation	800
RSRV Basket	1 435
Saint Macaire Volley	1 500
Tennis de table SA	3 500
Tennis de table SM	1 545
Tennis de table TO (Les Vaillants)	1 000
Tennis SM	401
Twirling TI	160
Twirling club macairois	200
Volley Détente Germinois	150
Yoga Ashtanga MM	200
Yoga	600
Total sport	105 567 €

	2020
Culture et Loisirs	
Amitiés Germinois	150
Art et Lum	500
Arts et Couleurs	100
ASPPM	1 000
Ass Sauvegarde Chapelles anjou	200
Atelier des Arts (Arts et Peinture)	600
Association danses macairoises	500
Aux dix et une page	2 750
Baladins Macairois	100
Brode et Piques	250
Cale-sons	5 000
Cercle Saint Joseph SA	400
Cercle Saint Joseph TO	350
Chemins du Val de Moine	3 370
Cicadelle Maison du Mineur et des Energies	22 100
Club Plaisir Automne	200
Comité Animation et Loisirs	500
Comité de Foire MM	1 000
Comité de jumelage RO	3 000
Comité de jumelage SA	600
Comité de jumelage SM LR	1 012
Comité de jumelage TO	265
Comité des fêtes LL	1 000
Comité des fêtes SA	4 500
Comité des fêtes SC	1 800
Comité des fêtes SM	29 000
Connaissance Torfou	600
Ecole de Musique de Sèvremoine (Culture et Musique)	89 000
Fondation du patrimoine	1 000
Les Quatre Saisons	400
Mac'Air Zic (Union Musicale)	3180
Rendez-vous de la Gaité	350
SAGEHA	100
Tréteaux Germinois	1 000
Total Culture et Loisirs	175 877 €

	2020
--	------

Enfance jeunesse	
ABC	71 700
Familles rurales TI	98 400
Anim'en Folie	77 021
CSI (convention pluri-annuelle existante)	601 218
Familles Rurales SA	44 860
Familles rurales SC	4 500
Familles rurales SM	410 876
Familles rurales LL	28 000
Family	10 361
Restaurant scolaire SG	26 000
Junior Association - Jeunes Renaudins	500
Junior Association - Jeun's Square	500
Junior Association - Lap 1 Crespin	500
Junior Association - PLAYMANG'ART	300
Junior Association - Rider Crew	400
Junior Association - Ridiculus	500
Junior Association - Association des Jeunes Tillierois	500
Junior Association - Break 12	300
Junior Association - Actif jeunes	300
Junior Association - De Filles en Aiguilles	400
Junior Association - Universal Space Andréatain	200
Team ADO	2 000
MAM "A petits pas" St Macaire	3 000
MAM "Le Jardin des 1000 pattes" Montfaucon-St Germain	3 000
MAM "Les Til'loups" Tillières	3 000
MAM "L'ilot Calin" ST Germain	3 000
MAM "O comme 3 pommes" St Macaire	3 000
MAM Le Paradis des Petits La Renaudière	4 320
Matinée détente- assistante maternelle	150
Comité enfance angevine	500
Total Enfance jeunesse	1 399 306 €

	2020
Divers	
Association des conciliateurs de justice de la cour d'appel d'Angers	500
ACPG CATM Montigné	150
PG CATM LL	500
CATM SA	200
CATM SM	650
CATM TO	500
UNC AFN SG MM	200
Amicale Laïque SG	500
Amicale Sapeurs-Pompiers de Montfaucon-Montigné	1 703,24
Amicale Sapeurs-Pompiers de Saint Macaire	500
Amis Montfaucon de France	500
Ass Nationale Montfaucon France	1 110
GDON Sèvremoine	12 000
Relais Paroissial	150
Scouts et guides LL	1 100
Total divers	20 263,24 €

Les présidents ou présidentes d'associations concernées par les subventions mises au vote doivent sortir de la salle pour le vote des subventions communales. Après vérification, il s'avère qu'aucun conseiller municipal assumant cette fonction n'est présent dans la salle.

Des conventions d'objectifs sont à signer avec les associations Restaurant scolaire Saint-Germain-sur-Moine, Familles Rurales Tillières, Familles Rurales Saint-André-de-la-Marche, Familles rurales Le Longeron, Anim'en Folie Torfou, Comité des fêtes Saint-Macaire-en-Mauges, ABC Saint-Germain-sur-

Moine, Ecole de Musique de Sèvremoine (Culture et Musique), Familles rurales Saint-Macaire-en-Mauges, CSI, Cicadelle Maison du Mineur et des Energies, GDON Sèvremoine,

Lydia Sourisseau souhaite des précisions concernant le solde 2019 de la subvention de Familles Rurales à Tillières. Chantal Moreau confirme que la subvention sera versée, sous réserve que des factures justificatives des dépenses soient présentées.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 1111-2, L. 1611-4, L. 2311-7, L. 2131-11, L. 2541-12 10° du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
94	83	5	6

VOTE la subvention 2020 au CCAS de 90 000,00 € : les crédits pour la subvention 2020 au CCAS sont prévus à l'article 657362.

VOTE les subventions 2020 action sociale, scolaire, sport, culture et loisirs, enfance jeunesse, divers, à raison de 1 769 607,04 €.

PRECISE que les provisions d'un montant total de 38 939 € donneront lieu à attributions individuelles par délibération ultérieure.

PRECISE que les crédits pour les subventions 2020 hors CCAS sont prévus au budget primitif 2020 à l'article 6574.

AUTORISE la signature des conventions d'objectifs et les conventions financières avec les associations concernées par une subvention supérieure à 23 000 € et des conventions d'objectifs et les conventions financières avec les 2 associations suivantes : GDON et Cicadelle Maison du Mineur et des Energies.

DELIB-2020-023

Vote du budget primitif principal 2020

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 2311-1 et L. 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
90	73	14	3

ADOpte le budget primitif pour l'exercice 2020 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

BUDGET PRINCIPAL AVEC CONSOLIDATION DES BUDGETS SPANC ET ASSAINISSEMENT

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles nouvelles	18 669 100.00€	20 881 883.00€	11 953 000.00€	2 628 336.18€
Opérations d'ordre	3 357 181.67	25 000.00€	95 000.00€	3 427 181.67€
Reste à réaliser 2019			2 352 343.98€	

Affectation résultat de fonctionnement commune 2019		1 000 000.00€		4 169 074.52€
Excédent d'investissement commune 2019				2 789 310.09
Affectation résultat de fonctionnement assainissement 2019		119 614.42€		
Excédent d'investissement assainissement 2019				1 385 739.52€
Affectation résultat de fonctionnement spanc 2019		-215.75€		
Excédent d'investissement spanc 2019				702.00€
TOTAL	22 026 281.67€	22 026 281.67€	14 400 343.98€	14 400 343.98€

DELIB-2020-024

Vote budget primitif bâtiments 2020

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 2311-1 et L. 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
89	76	11	2

ADOpte le budget primitif bâtiments pour l'exercice 2020 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles nouvelles	163 250.00€	1 171 250.00€	3 311 198 54€	62 000.00€
Opérations d'ordre	1 022 000.00€	14 000.00€	14 000.00€	1 022 000.00€
Reste à réaliser 2019			121 216.90€	
Affectation résultat de fonctionnement 2019				1 060 218.84€
Excédent d'investissement				1 302 196,60€
TOTAL	1 185 250.00€	1 185 250.00€	3 446 415 .44€	3 446 415 .44€

DELIB-2020-025**Vote budget primitif lotissements 2020**

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 2311-1 et L. 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
89	73	12	4

ADOpte le budget primitif pour l'exercice 2020 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles nouvelles	2 123 220.00€	324 700.00€	83 000.00€	1 794 114.08€
Opérations d'ordre	3 360 724.67€	3 303 500.00€	3 301 500.00€	3 358 724.67€
Reste à réaliser 2019				
Affectation résultat de fonctionnement 2019		1 855 744,67€	1 768 338.75€	
Excédent d'investissement 2019				
TOTAL	5 483 944.67€	5 483 944.67€	5 152 838.75€	5 152 838.75€

A l'issue de ces votes, monsieur le maire tient à remercier Anne Pithon qui a travaillé à la préparation des budgets. Monsieur le maire exprime également ses remerciements à Audrey Billaud du cabinet KPMG qui a rendu présentables et compréhensibles les différents indicateurs financiers.

3. Vie scolaire

DELIB-2020-026**Validation des forfaits à verser aux OGEC des écoles privées en 2020**

Délibération présentée par Chantal Gourdon

Dans le cadre des contrats d'association signés avec les écoles privées de Sèvremoine, la commune attribue, chaque année, pour chacune d'entre elles, une subvention. Comme la loi le prévoit, cette subvention est déterminée au regard des dépenses de fonctionnement des écoles publiques communales.

Le coût d'un élève de l'école publique est calculé sur la base des dépenses scolaires de l'année écoulée (2019 pour 2020) et des effectifs des écoles publiques de l'année scolaire précédente (2018/2019 pour 2020).

Cette année, le coût moyen d'un élève de l'école publique ressort à :

- 1 108.39 € pour un élève de l'école maternelle
- 266,79 € pour un élève de l'école élémentaire

Ces coûts de revient sont utilisés pour calculer les montants à accorder aux OGEC de Sèvremoine, pour l'année 2020, ainsi que pour facturer aux communes extérieures à Sèvremoine, l'accueil des élèves domiciliés sur ces communes et scolarisés dans les écoles publiques de Sèvremoine.

Présentation des éléments

EVOLUTION DU PRIX DE REVIENT

PRIX DE REVIENT	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
RAPPEL PR 2017	1 052,47 €	319,78 €
RAPPEL PR 2018	1 084,72 €	256,83 €
RAPPEL PR 2019	1 109,08 €	254,93 €
PR 2020	1 108,39 €	266,79 €

SUBVENTIONS OGEC 2020

	RAPPEL Montant 2019 MAT	RAPPEL Montant 2019 ELEM	MONTANT MAT 2020	MONTANT ELEM 2020
LA RENAUDIERE	49 908,38 €	16 570,53 €	44 335,60 €	18 675,30 €
LE LONGERON	78 744,34 €	35 180,52 €	74 262,13 €	36 550,23 €
TORFOU	76 526,19 €	37 219,97 €	73 153,74 €	37 083,81 €
ST ANDRE DE LA MARCHÉ	89 835,09 €	31 611,48 €	95 321,54 €	35 216,28 €
ST MACAIRE EN MAUGES	238 451,16 €	98 658,40 €	231 653,51 €	104 848,47 €
ROUSSAY	56 562,83 €	25 493,13 €	47 660,77 €	27 212,58 €
ST GERMAIN S/MOINE	72 089,89 €	33 141,07 €	79 804,08 €	32 548,38 €
ST CRESPIEN S/MOINE	23 290,58 €	10 707,11 €	25 492,97 €	10 404,81 €
TILLIERES	31 054,10 €	16 825,46 €	34 360,09 €	15 473,82 €
MONTFAUCON- MONTIGNE	78 744,34 €	23 198,75 €	78 695,69 €	25 878,63 €
	1 123 813,31 €		1 128 632,43 €	

SUBVENTIONS OGEC 2020, VARIATION D'EFFECTIFS

	2019		2020		ECART MAT	ECART ELEM
	EFFECTIFS MAT	EFFECTIFS ELEM	EFFECTIFS MAT	EFFECTIFS ELEM		
LA RENAUDIERE	45	65	40	70	-5	5
LE LONGERON	71	138	67	137	-4	-1
TORFOU	69	146	66	139	-3	-7
ST ANDRE DE LA MARCHÉ	81	124	86	132	5	8
ST MACAIRE EN MAUGES	215	387	209	393	-6	6
ROUSSAY	51	100	43	102	-8	2
ST GERMAIN S/MOINE	65	130	72	122	7	-8
ST CRESPIEN S/MOINE	21	42	23	39	2	-3
TILLIERES	28	66	31	58	3	-8
MONTFAUCON-MONTIGNE	71	91	71	97	0	6

SUBVENTIONS OGEC 2020, TOTAL GÉNÉRAL

	RAPPEL SUBVENTIONS 2019	SUBVENTIONS 2020
LA RENAUDIERE	66 478,92 €	63 010,90 €
LE LONGERON	113 924,85 €	110 812,36 €
TORFOU	113 746,15 €	110 237,55 €
ST ANDRE DE LA MARCHÉ	121 446,57 €	130 537,82 €

ST MACAIRE EN MAUGES	337 109,56 €	336 501,98 €
ROUSSAY	82 055,96 €	74 873,35 €
ST GERMAIN S/MOINE	105 230,95 €	112 352,46 €
ST CRESPIN S/MOINE	33 997,69 €	35 897,78 €
TILLIERES	47 879,57 €	49 833,91 €
MONTFAUCON-MONTIGNE	101 943,08 €	104 574,32 €
	1 123 813,31 €	1 128 632,43 €

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 442-5 du code de l'éducation,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
91	83	3	5

VALIDE le montant forfaitaire moyen d'un élève à appliquer aux OGEC des communes déléguées de Sèvremoine et aux communes extérieures :

- 1 108,39 € pour un élève de l'école maternelle ;
- 266,79 € pour un élève de l'école élémentaire ;

APPROUVE les propositions d'attribution de subventions aux OGEC sur la base des montants unitaires à l'élève calculés, ainsi que les modalités de leur versement :

- un 1^{er} acompte de 25 % basé sur le montant versé en 2019, effectué en janvier 2020 ;
- un 2^{ème} acompte correspondant à 40 % du montant calculé pour 2020, en juin 2020
- précise que le solde de la subvention calculée pour 2020 sera versé en octobre 2020
- pour 2021, un premier acompte égal à 25% de la subvention 2020 sera versé en janvier 2021

DELIB-2020-027

Financement des sorties scolaires dans les écoles : proposition de modification

Délibération présentée par Patricia Kieffer.

Pour rappel le conseil municipal a délibéré sur le principe de financement des sorties scolaires. Ce qui a été retenu : attribution de 7 €/élève/an. Le montant total est versé aux OCCE et aux APEL sous forme de subvention et permet de diminuer le montant de la participation des familles à ces sorties.

Cette année, une école a décidé de ne pas réaliser de sortie scolaire et de favoriser le développement d'un projet d'école. L'école demandait si dans ce cadre la dotation de 7 €/élève pouvait permettre le financement de ce projet.

La commission Vie Scolaire a travaillé sur cette idée. A l'issue des échanges, l'ensemble de la commission est d'accord pour valoriser les projets d'école mettant en avant l'intérêt pédagogique pour les enfants.

Il est proposé de maintenir le financement à hauteur de 7 € par élève et par an. Cette somme pourra être utilisée par les écoles pour :

- financer les sorties scolaires et/ou
- financer les projets éducatifs/pédagogiques/culturels.

Pour les écoles qui mettent en place un projet pour lequel cette aide financière pourrait contribuer, il sera demandé une présentation du projet (description, budget).

Pour les sorties scolaires, il sera demandé de présenter les factures correspondantes.

Parallèlement le maintien d'une aide de 50 €/enfant durant son cycle primaire pour aider au financement des voyages scolaires est maintenu.

Patricia Kieffer explique que la commission Vie scolaire s'est rendu compte que certains enfants ne partaient jamais en sortie scolaire, car les enseignants n'arrivent pas toujours à trouver une destination de voyage pédagogique. Toutefois, ces mêmes enseignants proposent des projets pédagogiques ou culturels très intéressants au sein de l'école. Pourquoi ne pas alors élargir cette subvention de 7 € à d'autres activités ? Depuis la classe maternelle à la classe primaire, l'enfant doit pouvoir partir au moins une fois en sortie scolaire pédagogique.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 533-1 du code de l'éducation,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
92	86	5	1

VALIDE ce nouveau mode de financement, afin qu'il soit effectif à partir de l'année scolaire 2019/2020 :

- financement à hauteur de 7 € par élève des écoles maternelles et élémentaires de Sèvremoine et par an. Cette somme pourra être utilisée par les écoles pour :
 - les sorties scolaires et/ou
 - les projets éducatifs/pédagogiques/culturels,
- confirmation de l'aide de 50 €/enfant durant son cycle maternelle ou élémentaire pour le financement des voyages scolaires.

4. Bâtiments

DELIB-2020-028

Avenant n°1 à la convention de gestion de l'EHPAD "Le Clair Logis" au Longeron

Maine-et-Loire Habitat a assuré la maîtrise d'ouvrage de la construction du nouvel EHPAD au Longeron, dont la mise en service était initialement prévue le 30 décembre 2019. Pour des raisons de retard dans les connexions aux différents réseaux, la remise des clés a été reportée au 4 février 2020. Aussi, la nouvelle date de prise d'effet de la convention de gestion du nouvel EHPAD est prévue au 4 février 2020, pour un emménagement des résidents en mars 2020.

L'article 5 de la convention de gestion de l'EHPAD autorise la possibilité du report de la date de paiement de la première redevance en raison du délai de l'emménagement.

Monsieur le maire informe qu'il est constaté des retards dans la construction et l'occupation des bâtiments du nouvel EHPAD du Longeron. Il est par conséquent nécessaire d'ajuster les termes de la convention de gestion, afin de tenir compte d'une nouvelle date d'entrée dans les locaux : remise des clés au 4 février 2020, durée de location calculée au prorata du nombre de mois restant à courir, nouveau coût des travaux. Le déménagement est prévu le 10 mars prochain.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu la convention de gestion concernant l'EHPAD "Le Clair Logis" Le Longeron Sèvremoine, signée avec le CCAS, Maine-et-Loire Habitat Office Public de l'Habitat et la commune de Sèvremoine,
Vu la proposition d'avenant n°1 à cette convention de gestion,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
95	88	3	4

AUTORISE la signature d'un avenant n°1 à la convention de gestion de l'EHPAD prévoyant :

- qu'en raison du retard dans l'exécution des travaux, la date de remise des clés est arrêtée au 4 février 2020 ;
- que pour la 1^{ère} année de location, la redevance est calculée au prorata du nombre de mois restant à couvrir. Le premier appel à paiement de la redevance, en raison du délai d'emménagement s'effectuera au 1^{er} avril 2020 ;
- le coût définitif des travaux sera arrêté après réception des travaux de démolition, au cours du 2nd semestre 2020.

DELIB-2020-029

EHPAD Le Longeron : Affectation de la provision pour grosses réparations - Avenant n°13 à la convention de gestion

Maine-et-Loire Habitat assure la maîtrise d'ouvrage de la construction du nouvel EHPAD dont la mise en service était initialement prévue le 30 décembre 2019. La convention de gestion du nouvel EHPAD a pris effet le 4 février 2020. L'emménagement des résidents dans la nouvelle structure doit s'effectuer pendant le mois de mars. 18 pavillons restants doivent être retirés de la gestion de l'EHPAD. Il apparaît nécessaire de définir la répartition du solde de la provision pour travaux comme convenu à l'avenant n°12.

Le versement d'une provision pour grosses réparations a été suspendu à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'à l'entrée dans les nouveaux locaux. Cette provision s'élevait à 277 627 € au 31 août 2019.

Le conseil municipal avait approuvé un avenant n°13 à la convention de gestion de l'EHPAD du Longeron par sa délibération n°DELIB-2019-177 du 28 novembre 2019. Toutefois, Maine-et-Loire Habitat n'a pas signé cet avenant, étant donné le retard dans l'exécution des travaux : les dates initiales de mise à disposition des locaux, de mise en service de l'établissement, de passage de la commission de sécurité, de prise d'effet de la convention de gestion, d'emménagement des résidents, n'ayant pu être respectées.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu la convention de gestion concernant l'EHPAD "Le Clair Logis" Le Longeron Sèvremoine, signé avec le CCAS, Maine-et-Loire Habitat Office Public de l'Habitat et la commune de Sèvremoine,
Vu la proposition d'avenant n°13 à cette convention de gestion,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
95	86	5	4

APPROUVE à nouveau la signature d'un avenant n°13 à la convention de gestion de l'EHPAD "Le Clair Logis" du Longeron, signée entre le CCAS de Sèvremoine, Maine-et-Loire Habitat et la commune de Sèvremoine, prévoyant :

- l'intervention de la commission de sécurité le 30 janvier 2020,
- la prise d'effet de la convention de gestion du nouvel EHPAD le 4 février 2020,
- l'emménagement des résidents dans la nouvelle structure pendant le mois de mars 2020,
- que les 18 pavillons restants doivent être retirés de la gestion de l'EHPAD,
- l'affectation de la provision pour grosses réparations qui s'élève à 277 627 € au 31 août 2019, comme suit :
 - 220 000 € en affectation de fonds propres pour la construction du nouvel EHPAD,
 - 30 000 € au remboursement anticipé des emprunts restant à courir sur les 18 logements individuels.
 - le reste de la provision, 27 627 € sont affectés à la provision travaux du nouvel EHPAD.

DELIB-2020-030

EHPAD Le Longeron : participation financière de Sèvremoine à l'aménagement du parc public

Délibération présentée par Catherine Brin

Par la délibération n°DELIB-2018-201 du 29 novembre 2018, le conseil municipal avait approuvé le principe de la prise en charge par la commune des coûts relatifs à ce parc public aménagé sur l'emplacement du bâtiment actuel de l'EHPAD du Longeron, étant précisé que ceux-ci devaient être ajustés en fonction des montants définitifs des dépenses. En novembre 2018, le montant des travaux était estimé à 49 836,28 € HT, comprenant les espaces verts et l'arrosage automatique. Désormais, il se chiffre à 68 029,19 € HT.

L'aménagement dont la maîtrise d'ouvrage revient à Maine-et-Loire Habitat, a été retravaillé avec les équipes en charge du plan de gestion de l'herbe, notamment sur les essences et le choix des plantations. Le projet définitif comprend in fine 5 places de stationnement complémentaires aux 14 existantes, ainsi qu'une redéfinition des cheminements doux, pour les faire correspondre avec les liaisons piétonnes existantes. Ainsi, on préserve la continuité de ces liaisons douces. Le tout est carrossable pour des fauteuils roulants et est ouvert sur l'EHPAD. Enfin, un accès piéton avec escalier a été aménagé près du local du comité des fêtes.

Catherine Brin précise qu'il était prévu au départ un jardin très arboré avec de multiples plantations. Le temps d'entretien aurait été très important, très difficilement gérable.

Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit bien d'un espace public, non dédié à l'EHPAD d'où la participation demandée à la commune. On vise à insérer l'EHPAD dans son environnement public, par des liaisons douces en cœur de bourg du Longeron. Il est plus rationnel d'avoir une seule maîtrise d'ouvrage.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
89	83	2	4

ACCEPTE l'actualisation le montant des travaux d'aménagement du parc public.

VOTE sa participation financière versée à Maine-et-Loire Habitat pour cet aménagement, pour un montant de 68 029,19 €.

5. Infrastructures

DELIB-2020-031

Dépannage éclairage public

Le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire doit assurer pour Sèvremoine des réparations sur le patrimoine d'éclairage public.

Sur ce type de prestation, le SIEMML prend en charge 25% des dépenses.

OPERATION	COLLECTIVITE	BUDGET	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
258-20-242	LA RENAUDIÈRE	DEPANNAGE	Rue des Mauges (point 38)	1 290,26 €	75%	967,70 €
301-20-158	ST MACAIRE EN MAUGES	DEPANNAGE	Rue des Mesanges (point 1322)	932,87 €	75%	699,65 €

Les opérations sont estimées à 2 223,13 € net de taxe, le montant du fonds de concours à verser par la commune serait de 1 667,35 €.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 5212-26 du code général des collectivités territoriales, relatif aux fonds de concours versés par les communes à des syndicats intercommunaux,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
92	85	3	4

ACCEPTE de verser les montants de fonds de concours au S.I.E.M.L. au titre des prestations à réaliser sur l'éclairage public, comme suit :

- opération estimée à 2 223,13 € net de taxe,
- fonds de concours de Sèvremoine : 1 667,35 €.

DELIB-2020-032

Rénovation de l'éclairage public

Le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire doit assurer pour Sèvremoine des opérations de rénovation du patrimoine d'éclairage public.

Sur ce type de prestation, le SIEML prend en charge 50% des dépenses.

OPERATION	COLLECTIVITE	BUDGET	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
301-19-39-01	ST ANDRE DE LA MARCHE	RENOVATION	Optimisation - Rénovation 2020	110 810,64 €	50%	55 405,32 €
301-19-48-01	ST CRESPIN SUR MOINE	RENOVATION	Optimisation - Rénovation 2020	2 431,41 €	50%	1 215,71 €
301-19-42-01	ST GERMAIN SUR MOINE	RENOVATION	Optimisation - Rénovation 2020	49 154,47 €	50%	24 577,24 €
301-19-40-01	ST MACAIRE EN MAUGES	RENOVATION	Optimisation - Rénovation 2020	77 598,78 €	50%	38 799,39 €
301-19-41-01	TORFOU	RENOVATION	Optimisation - Rénovation 2020	62 163,20 €	50%	31 081,60 €

Les opérations sont estimées à 302 158.50 € T.T.C, le montant du fonds de concours à verser par la commune serait de 151 079.25 €.

Paul Manceau tient à rappeler que 39 horloges d'allumage et d'extinction de l'éclairage public ont été changées durant cet exercice, de même que 116 armoires électriques sur les 176. 380 lampadaires ont été remplacés, 370 points d'éclairage permanent sont passés en temporaire.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 5212-26 du code général des collectivités territoriales, relatif aux fonds de concours versés par les communes à des syndicats intercommunaux,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
94	88	3	3

ACCEPTE de verser les montants de fonds de concours au S.I.E.M.L. au titre des prestations à réaliser sur l'éclairage public, comme suit :

- opération estimée à 302 158,50 € T.T.C,
- fonds de concours de Sèvremoine : 151 079,25 €.

DELIB-2020-033

Rénovation de l'éclairage sportif

Le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire doit assurer pour Sèvremoine des opérations de rénovation du patrimoine d'éclairage sportif sur le complexe sportif Georges Raymond à Saint Macaire.

Sur ce type de prestation, le SIEML prend en charge 25% des dépenses.

OPERATION	COLLECTIVITE	BUDGET	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
301-18-42-05	ST MACAIRE EN MAUGES	EXTENSION	Eclairage terrain synthétique + piste	184 499,43 €	75%	138 374,57 €
301-18-42-03	ST MACAIRE EN MAUGES	EXTENSION	Eclairage terrain herbe	43 459,60 €	75%	32 594,70 €
301-18-42-04	ST MACAIRE EN MAUGES	EXTENSION	Contrôle de conformité	319,59 €	75%	239,69 €

Les prestations portent sur :

- rénovation de l'éclairage du terrain annexe n°3 par 3 mats d'éclairage et la remise en conformité des commandes du site : le projet prévoit l'installation de 6 projecteurs LED et câblages pour un montant de 43 459.60 € dont 32 594.70 € à charge de Sèvremoine.
- rénovation de l'éclairage du terrain de foot synthétique et de la piste d'athlétisme (homologation niveau E5) pour un montant de 184 499,43 € dont 138 374,57 € à la charge de Sèvremoine : Le projet prévoit l'installation de 20 projecteurs LED et de 2 circuits d'allumage, 1 pour la piste et 1 pour le terrain de foot

Pour ces 2 opérations, il sera nécessaire de faire un contrôle technique par un organisme agréé dont le cout global de contrôle est de 319,59 € dont 239,69 € reste à charge de Sèvremoine.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 5212-26 du code général des collectivités territoriales, relatif aux fonds de concours versés par les communes à des syndicats intercommunaux,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
95	82	9	4

ACCEPTE de verser le montant de fonds de concours au S.I.E.M.L. au titre des prestations à réaliser sur l'éclairage public, telles que présentées ci-dessus.

DELIB-2020-034

Extension de réseaux basse tension

Le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire doit assurer pour Sèvremoine des opérations d'extension de réseaux basse tension.

Au lieu-dit La Baudrière au Longeron, la mise en place d'une production, transformation et point de vente de petits fruits rouges nécessite la réalisation d'une extension de réseaux basse tension pour un montant estimatif de 4 500 € TTC.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 5212-26 du code général des collectivités territoriales, relatif aux fonds de concours versés par les communes à des syndicats intercommunaux,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
94	87	3	4

ACCEPTE de verser le montant de fonds de concours au S.I.E.M.L. au titre de ces prestations à réaliser sur le réseau basse tension.

A l'occasion de cette délibération, Denis Vincent exprime son mécontentement envers la société qui intervient pour le syndicat intercommunal d'électricité de Maine-et-Loire. Des réclamations sont à déplorer après ses passages, trop tardifs par rapport à ce qui serait souhaitable. Le travail est moyen, en qualité et réactivité. Paul Manceau souhaite qu'on fasse remonter cette information.

6. Affaires patrimoniales

DELIB-2020-035

La Renaudière - Village de la Douinière - Cession de bien

Délibération présentée par Jean-Louis Martin

Par acte notarié du 22 mai 2007, la commune de la Renaudière a fait l'acquisition des deux/tiers de la parcelle cadastrée 258ZD 98. Il s'agit d'une parcelle de terrain à usage de chemin au lieu-dit La Douinière.

Il est proposé de céder cette parcelle cadastrée 258ZD 98 de 802 m² au propriétaire riverain, Monsieur et Madame Jérôme BIOTTEAU domiciliés 11 La Douinière.

La cession de ce terrain se ferait au prix d'un Euro symbolique, l'acquéreur prenant en charge tous les frais.

L'avis favorable des Domaines a été reçu le 12 février 2020.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 2122-21 7° et L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis domanial n°2020-49258 V 0309 du 12 février 2020,

Vu le plan cadastral,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
92	86	4	2

ACCEPTE la vente par la commune nouvelle de Sèvremoine, à Monsieur et Madame Jérôme BIOTTEAU domiciliés 11 La Douinière, la parcelle cadastrée 258ZD 98, située à la Douinière à la Renaudière Sèvremoine, à usage de chemin, d'une surface de 800 m², au prix d'un Euro (1 Euro).

PRECISE que les frais d'acte sont à la charge des acquéreurs.

AUTORISE monsieur le maire et ses adjoints de la commune nouvelle Sèvremoine, à signer l'acte notarié à l'office notarial Jugan Luquiau (SCP) 5bis, rue Chassiac, Montfaucon-Montigné 49230 Sèvremoine.

7. Aménagement

DELIB-2020-036

St-Germain sur Moine - ZAC des Bottiers - Compte rendu d'activité 2019

Délibération présentée par Jean-Louis Martin

La commune historique de St-Germain-sur-Moine a confié à la Société d'Equipement du Département de Maine-et-Loire (SODEMEL), devenue ALTER CITES en 2016, la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du site de GEP, dite ZAC des Bottiers.

Un Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (CRAC) est établi chaque année pour présenter une description de l'avancement de l'opération sur ce quartier à vocation principale commerciale et d'habitat. Ce compte-rendu est présenté au Conseil municipal :

- en 2010, la commune historique a confié à la SODEMEL les études de faisabilité de l'aménagement du quartier de l'usine GEP.
- en 2013, la commune historique a inscrit ce projet dans le cadre d'une ZAC et signé un traité de concession d'aménagement avec la SODEMEL.
- le périmètre de la ZAC concerne 2,55 hectares et comprend les bâtiments de l'ancienne usine GEP.

- l'objectif de l'opération est de permettre un renouvellement urbain en proposant une nouvelle offre de logements et de surfaces commerciales en centre-bourg.
- aujourd'hui, un cabinet médical, un centre de soins et une pharmacie sont installés dans la ZAC.
- au 31/12/2019, le montant prévisionnel des dépenses et recettes s'élève à 2 550K€ HT.

Ce compte rendu doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal afin d'approuver le bilan prévisionnel révisé au 31/12/19.

Jean-Louis Martin rappelle l'objectif de cette ZAC des Bottiers : un renouvellement urbain dans le bourg de St Germain, à la place de l'ancienne usine GEP. On vise une nouvelle offre de logements et de commerces. 873 000 € sur 1 667 000 € au total sont engagés pour les acquisitions et les frais, les études, des travaux et des frais financiers. Les recettes proviennent de cessions de terrains, de droits à construire, de la participation d'équilibre de Sèvremoine.

En 2020, on prévoit de débiter des travaux de voirie, de commencer l'implantation de la médiathèque et de ses logements sociaux qui seront construits par Sèvre Loire Habitat, d'établir un dossier de dérogation PMR et un modificatif à la ZAC, de continuer les études de maîtrise d'œuvre de la supérette. L'augmentation, par rapport aux autres années, de la participation d'équilibre de Sèvremoine s'explique par la cession à l'euro symbolique de la vente des terrains pour la construction de la médiathèque et de la supérette. Un emprunt d'un million d'euros est également prévu, garanti à 80 % par Sèvremoine, pour les travaux de voirie prévus en 2020.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu le compte-rendu annuel à la collectivité locale, bilan au 31 décembre 2019, de la ZAC des Bottiers, sur la commune de Sèvremoine, à St Germain sur Moine, produit par ALTER CITES

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
91	80	9	2

APPROUVE :

- l'état des ventes au 31/12/2019 ;
- l'édition de l'avenant n°4 augmentant le montant de la participation d'équilibre du concédant de 478 k€, à hauteur de 1 968 k€ dont 1 338 k€ restent à réaliser, la participation d'équilibre de Sèvremoine se montera ainsi à 100 000€ pour l'année 2020 ;
- un accord de principe pour la mise en place d'un emprunt de 1 000 k€ garanti à 80% par la collectivité ;
- le présent bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2019, qui fixe le montant des dépenses et des recettes à 2 550 K€ HT.

INFORMATIONS

Départ des services de Sèvremoine d'Isabelle Lelandais-Laurent, directrice de l'urbanisme

Monsieur le maire informe les élus municipaux qu'Isabelle Lelandais-Laurent, directrice du service Urbanisme, quitte les services municipaux de Sèvremoine. Isabelle Lelandais-Laurent est arrivée en 2009 au SIVM St Germain/Montfaucon-Montigné pour la gestion de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'assainissement. Elle a rejoint ensuite la communauté de communes Moine et Sèvre lors du transfert de compétence, en 2013. Isabelle est recrutée par la commune de St Aignan de Grand Lieu comme directrice générale des services. Outre les qualités qu'Isabelle Lelandais-Laurent a mis au service de la collectivité et des habitants de Sèvremoine, monsieur le maire tient à rappeler qu'Isabelle vient de vivre une aventure toute particulière, celle de l'élaboration d'un PLU, qui était au départ un PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) commencé en 2013 pour une approbation en septembre 2019. Monsieur le maire tient à souligner qu'Isabelle Lelandais-Laurent a largement contribué à l'élaboration de ce PLU. Il lui exprime son remerciement.

Jean-Louis Martin, adjoint au maire de Sèvremoine délégué à l'urbanisme, rejoint monsieur le maire pour souligner la « grande et belle aventure » passée avec Isabelle Lelandais-Laurent depuis 2013. Alors, on ne connaissait pas l'avenir. Il a fallu beaucoup s'investir parfois, mais le résultat est là, grâce au travail très efficace d'Isabelle. Encore merci.

Isabelle Lelandais-Laurent prend la parole :

« Je tiens à vous dire tout le plaisir que j'ai eu à travailler dans les Mauges et tout particulièrement pour Sèvremoine. Vous faites vivre un territoire résilient, innovant, riche en hommes et en femmes investis, qui n'attend pas qu'on le sauve mais qui se prend en main. De ce fait, Sèvremoine est un territoire qui donne sa chance à ceux qui sont prêts à retrousser leurs manches. Vous savez donner, alors on vous donne également. Vous donnez au centuple. Je me sens privilégiée d'avoir pu participer à vos aventures, aussi bien celle du PLU que celle de la commune nouvelle. En créant la commune nouvelle vous avez eu l'intuition que pour continuer à compter dans un monde de métropoles il fallait vous unir, vous rassembler, parler d'une seule voix. C'est aujourd'hui la commune nouvelle qui vous permet justement de garder vos valeurs, votre identité.

Pour finir, je vous dis merci pour ces dix années, avec une pensée particulière pour les membres de la commission municipale Aménagement et Urbanisme qui étaient également très investis et particulièrement pour le comité de pilotage dont je vois un certain nombre ce soir. Merci également à toi Anne, pour ton soutien et pour m'avoir fait avancer et progresser. Merci à toi Jean-Louis pour cette folle expérience du PLU, pour avoir donné du sens à mon travail et pour ton humanité. J'ai été souvent remerciée, peut-être trop souvent ici même. J'ai l'occasion de le faire ce soir. Merci à toi Didier pour la confiance que tu m'as accordée et pour ta bienveillance. Merci à tous. »

Dernière séance du mandat du conseil municipal

Monsieur le maire fait la déclaration suivante.

*« Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,
Madame la directrice générale des services,
Mes chers amis,
Mes chers collaborateurs,*

Certains d'entre vous vont mettre un terme à leur engagement municipal, parfois après de longues années de service, d'autres ont souhaité poursuivre l'aventure. Quel que soit notre choix, nous avons en commun au sein de notre assemblée, d'avoir été les pionniers de la commune nouvelle. Comme je vous l'avais dit lors de la séance de conseil municipal d'installation historique du 15 décembre 2015, s'il y avait un mandat électoral où il fallait être, c'est bien celui que nous venons de vivre. En effet, en anticipant la réforme, nous avons eu la volonté de nous emparer de notre avenir, plutôt que d'attendre les décisions qui viennent d'en haut. Ce choix nous a offert le privilège de construire la collectivité de demain, celle qui va nous permettre d'affronter les nouveaux enjeux, celle qui doit répondre de manière efficiente aux attentes de nos habitants en termes de maillage et de qualité des services. Mais également celle qui garantit la fonction essentielle de solidarité.

En 2015, nous avons dit haut et fort à la population ce que nous allions faire. Nous pouvons dire à la veille de rendre les clés à une nouvelle équipe que nous avons fait ce que nous avons dit. La période 2016/2019 a été celle de la transition pour ajuster l'organigramme politique et des services, tout en portant de véritables projets structurants, correspondants aux professions de foi des candidats 2014 et au programme du projet de territoire. Nous avons tenu nos engagements, nous avons respecté le pacte entre nos communes historiques que constitue la charte et avons même co construit avec des citoyens volontaires au sein du G54, un modèle innovant de participation démocratique. En réalité, nous n'avons pas de raison d'être inquiets. Si nous avons atteint nos objectifs, c'est que nous avons su mobiliser toutes les énergies au service du projet de territoire grâce à une forte culture locale et à la conscience collective des responsabilités qu'elle suggère, qui sont suffisamment vives pour vaincre les réticences, les doutes ou les hésitations du moment. Malgré cet enthousiasme, il faut reconnaître la lourde responsabilité qui pesait sur nous en 2015 et le formidable travail que vous avez accompli au sein d'une équipe au service de son territoire et de ses concitoyens. J'ai été le capitaine de cette équipe pendant quatre années en essayant de toujours garder le cap que nous nous étions fixé.

Si nous avons connu des moments heureux, nous avons aussi traversé des tempêtes qui ont marqué chacun de nous. Rien ne sera plus comme avant et nous ne sortons pas indemnes de cette incroyable

aventure humaine. Les profonds changements ont bouleversé les habitudes et engendré dans cette période de rodage d'inévitables perturbations. Reconnaissons avec humilité que cette phase de réforme organisationnelle et politique qui a provoqué un large redéploiement des responsabilités au sein de notre équipe a aussi généré des frustrations. Certains nous ont même quittés en cours de traversée et si l'équipage n'est pas au complet, nous avons malgré tout rempli notre mission en arrivant à bon port, dans les temps et avec un navire Sèvremoine en très bon état.

Dans ce mandat, avec nos collègues des cinq autres communes des Mauges, nous avons aussi porté avec conviction la feuille de route du vaisseau amiral qu'est Mauges Communauté, pour qu'il prenne toute sa place dans le paysage régional en s'appuyant sur ces trois piliers : compétitivité, exemplarité et solidarité. Les élus du territoire ont réussi à mettre en œuvre une politique de développement et de transition très ambitieuse qui fait aujourd'hui des Mauges, l'un des leaders à l'échelle des Pays de la Loire. Nous pouvons être sereins et même heureux de ce que nous avons entrepris ensemble.

L'heure est désormais au renouvellement de l'équipage qui partira dans quelques semaines avec le plein d'idées et d'énergie vers sa nouvelle destination. Mais avant cela je souhaiterais rendre hommage à chacun de vous, pour votre action, constructive, au sein de notre assemblée et des commissions. L'expression des points de vue individuels s'est toujours ordonné au sens de la responsabilité collective, portée par vos dix maires délégués, les adjoints, les conseillers délégués et les conseillers municipaux, en faisant prévaloir l'intérêt général sur toute autre considération. Je profite de cette occasion pour remercier tout spécialement les membres du bureau : Marion Berthommier, Isabel Volant, Christophe Caillaud, Richard Cesbron, Hervé Launeau, Paul Manceau, Jean-Louis Martin, Jacky Quesnel, Michel Rousseau, Denis Sourice et Denis Vincent, pour leur travail, leur énergie et leur engagement.

Le moment des remerciements est toujours compliqué car il ne faut oublier personne. Je veux terminer en remerciant les agents de Sèvremoine et du CCAS. Ceux qui, au quotidien, mettent en œuvre sur le terrain nos décisions politiques. Je sais qu'ils portent avec la plus grande attention et professionnalisme la mission de service public. Nous, les élus, leur avons imposé la commune nouvelle. Ce n'était pas leur choix. Je crois qu'aujourd'hui pour la très grande majorité des agents notre nouvelle organisation est synonyme de progrès : conditions de travail, hygiène et sécurité, plans de formation, professionnalisation, mobilité interne, régime indemnitaire, avantages sociaux, gestion de carrière. Avec les représentants du personnel nous avons, je crois, entretenu tout au long du mandat, un excellent dialogue social, propice à la co-construction. Je veux ce soir remercier très sincèrement au nom du conseil municipal l'ensemble des agents de la commune et du CCAS et vous demander de les applaudir.

(applaudissements du conseil municipal)

Ma chère Anne, je veux te remercier tout spécialement pour le formidable travail que tu as accompli à mes côtés. J'ai beaucoup de respect pour ton professionnalisme et ta loyauté et nous savons tous ici l'énergie personnelle que tu as mise dans la conduite de la réforme territoriale et la construction de Sèvremoine, allant souvent très loin dans ton investissement personnel au service de l'intérêt général, du projet. Tu as supporté pendant six ans mon enthousiasme et très souvent mon impatience. Tu m'as apporté ton expertise et ton conseil éclairé nécessaire à la bonne décision politique. Si Sèvremoine se porte aussi bien aujourd'hui, c'est bien évidemment aussi grâce à toi et à toute ton équipe. Je veux t'en remercier très sincèrement.

Même s'il reste beaucoup à faire, notre commune est forte et prospère, capable de libérer les forces de son talent dans bien des domaines. En tant qu'élus ou agents municipaux vous avez été une de ces forces au service de notre projet de territoire, la marque de ce qui restera le tout premier conseil municipal de l'histoire de Sèvremoine, grâce à chacun, avec le concours des collaborateurs qui sont à nos côtés restera indélébile.

Je formule le vœu qu'elle inspire la prochaine équipe municipale dans le sens de la conscience collective, d'une ambition et d'une exigence pour assurer le développement et l'attractivité de notre si attachante commune de Sèvremoine. Si le faire ensemble est parfois plus difficile, nous l'avons fait parce que ce qui nous lie compte plus que ce qui nous sépare.

J'ai la profonde conviction que même si nous devons encore poursuivre nos efforts pour l'améliorer, la commune de Sèvremoine est devenue et pour très longtemps un formidable gage de bien vivre ensemble, car elle s'appuie sur les solides valeurs qui caractérisent si bien les habitants des Mauges et de Sèvremoine en particulier. Je veux parler de l'esprit d'entreprise, d'engagement et de solidarité.

Je vous remercie. »

DECISIONS DU MAIRE

N°DEC-2020-020-Diagnostic amiante et plomb – Rénovation de la périscolaire

La Renaudière APAVE

Le 27 janvier 2020

Vu la proposition de contrat n°20141825/1 du 22 janvier 2020 de la société APAVE 25 rue de Mondement 49303 Cholet, considérant qu'au vu de l'objet du marché et pour assurer une mise en concurrence des entreprises la plus large, la collectivité a décidé de lancer une consultation sous la forme de procédure adaptée avec publicité, considérant que l'entreprise retenue a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, pour les travaux de rénovation de la périscolaire à la Renaudière un marché public pour une mission relative à l'établissement de diagnostics amiante et plomb avant travaux a été signé avec APAVE, pour la somme de 1 490 € HT, comprenant 20 prélèvements amiante.

- si des prélèvements amiante supplémentaires sont nécessaires, ils seront facturés selon le tarif de 40 € HT par prélèvement.
- en cas de quantification métrage si besoin, celle-ci sera facturée 300 € HT.
- en cas de visite complémentaire si besoin, celle-ci sera facturée 250 € HT.

N°DEC-2020-021-Contrat annuel 2020 pour l'entretien et l'accord de l'orgue de l'église de St Macaire en Mauges Sèvremoine

Le 27 janvier 2020

Un contrat annuel 2020 pour l'entretien et l'accord de l'orgue de l'église de St Macaire en Mauges a été proposé par la MANUFACTURE BRETONNE D'ORGUES 96, chemin des Garniers 44300 Nantes, suite aux travaux de relevage entrepris sur l'orgue de l'église de St Macaire en Mauges en 2018 et en 2019, il est nécessaire d'assurer le parfait fonctionnement et l'accord régulier de l'orgue.

Un contrat annuel 2020 pour l'entretien et l'accord de l'orgue de l'église de St Macaire en Mauges a été signé avec la MANUFACTURE BRETONNE D'ORGUES, pour un montant de 998,40 € TTC.

Ce contrat prévoit :

- des visites périodiques relevant de l'entretien courant :
 - assurer l'accord des jeux d'anches à chaque visite d'entretien et s'il y a lieu, des retouches d'accord en nombre limité à quelques tuyaux des jeux de fonds,
 - effectuer les menus réglages mécaniques, graissages ou contrôles électriques indispensables pour le bon fonctionnement de l'instrument, avec s'il y a lieu quelques fournitures de détail (écrous...) en nombre limité. Toutes prestations importantes de démontages ou fournitures seront exclues du cadre de visites périodiques et ne seront prises en compte que lors de l'acceptation par la commune d'un devis préalable motivé.
- les conditions d'exécution acceptées par le facteur d'orgues, les interventions présentant un caractère exceptionnel, le nombre de visites et périodicité (2 visites par an dans le cadre des tournées d'accord), établissement et variation des prix, facturation, durée du contrat de garantie.

Délai global d'exécution du contrat : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

N°DEC-2020-022-Convention de prestations CNAM

Le 29 janvier 2020

Il convient de permettre aux managers de mieux comprendre, s'approprier et partager les sens de leur mission au sein de la collectivité, mettre en place une véritable cohésion managériale auprès de l'ensemble des 35 cadres, développer la coopération et l'agilité au quotidien, dynamiser le groupe des managers par l'intelligence collective et créative,

Une convention de prestation Accompagnement "Cohésion et coopération d'équipe" a été signée avec le CNAM, pour un montant de 12 900 € HT, selon les conditions financières suivantes :

- acompte de 10 % à l'acceptation de la proposition commerciale ;
- facturation intermédiaire à l'issue de chaque journée : février, juin et septembre 2020.

Date de la prestation : 14 février, 15 mai et 11 septembre 2020.

N°DEC-2020-023-AG / Résiliation d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour le lotissement l'Epinais à Saint André de la Marche

Le 29 janvier 2020

Considérant l'ancienneté du marché et sa non-exécution pendant plus de 4 ans, considérant l'évolution des missions et des pratiques sur ce secteur au cours de cette période de non-exécution rendant l'offre initiale inappropriée aux besoins actuels de la collectivité, au regard notamment du Plan Local d'Urbanisme, considérant l'instabilité juridique du marché initial, comportant notamment des erreurs matérielles,

L'intérêt général emporte la nécessité de résilier le marché de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement constitué de la SCP Chauveau et A2 pour le lotissement de l'Epina, sis sur la commune déléguée de St André de la Marche,

N°DEC-2020-024-Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle "En Liberté"

Le 3 février 2020

Un contrat de cession d'exploitation d'un spectacle "En Liberté", prévoyant entre autres l'objet du contrat, les obligations du producteur et de l'organisateur, l'information, la publicité du spectacle, le prix de cession, etc. a été signé avec l'association POISSON PILOTE, 23, boulevard de Chantenay 44100 Nantes, pour deux séances, le samedi 18 avril 2020, à 11 h. et 15 h. 30 pour les bibliothèques de Montfaucon-Montigné et Torfou.

Prix de cession : 750 € TTC.

N°DEC-2020-025-AG / Reconduction d'un an de l'accord-cadre de fourniture, livraison et installation de matériel informatique pour les services de la commune de Sèvremoine

Le 10 février 2020

Le marché n°2019 012 a été signé avec la société AJYP Informatique, sise 2 rue Antoine Lavoisier, St André de la Marche, 49450 Sèvremoine, pour la livraison et installation de matériel informatique pour les services de la commune de Sèvremoine. Le marché était passé pour une première période de 1 an, à compter du 28 mars 2019, jusqu'au 27 mars 2020. Ce marché est reconductible expressément 2 fois pour une nouvelle période d'un an, le présent marché prévoit une reconduction expresse au 28 mars 2020.

Le marché visé ci-dessus, signé avec la société AJYP Informatique pour la livraison et installation de matériel informatique pour les services de la commune de Sèvremoine, a été reconduit pour une période d'un an du 28 mars 2020 au 27 mars 2021

N°DEC-2020-026-AG / Modification du tarif de location des 3 batteries des Kangoo ZE

Le 10 février 2020

Le marché n°2019 068 a été signé avec la société DIAC Location, 14 avenue du Pavé-Neuf, 93168 Noisy Le Grand Cedex, portant sur la location de batteries automobiles, avec entretien et assistance incluse, pour les Kangoo ZE, suite à la décision du maire DEC-2019-118 accords-cadres multi-attributaires pour la fourniture et la livraison de véhicules, matériels et engins neufs ou d'occasion : marchés subséquents – véhicules électriques utilitaires neufs, considérant la baisse du loyer mensuel TTC par batterie, qui passe de 80,10€ à 73,34€, considérant que la modification proposée ne modifie pas l'économie générale du marché, une modification du marché de location de batteries automobiles, pour les Kangoo ZE, avec entretien et assistance, ayant pour objet une baisse de prix mensuel TTC, qui passe de 80,10€ à 73,34€ a été signée avec la société DIAC Location, 14 avenue du Pavé-Neuf, 93168 Noisy Le Grand Cedex.

N°DEC-2020-027-AG / Rénovation et extension de la mairie déléguée du Longeron Lot 3 Charpente – Ossature bois – Sté VÉRON DIET

Le 10 février 2020

Le marché n°2019 001 03 a été signé avec la Sté Véron Diet, sise l'Aulnay, Le Pin en Mauges, 49110 Beaupréau-en-Mauges, pour le lot n° 3 charpente – ossature bois. Suite à la proposition d'avenant n° 2 présentée par la Sté Véron Diet, ayant pour objet la prise en compte de modification des caractéristiques techniques suivantes : renforcement de la charpente existante, considérant que ces modifications de caractéristiques mineures du devis initial, sont rendues nécessaires au cours de chantier pour des raisons techniques : découverte de pourriture cubique sur le plancher de l'étage.

Un avenant n° 2, ayant pour objet la prise en compte de modification des caractéristiques techniques suivantes : renforcement de la charpente existante, suite à la découverte de pourriture cubique sur le plancher de l'étage ; peut être signé avec la Sté Véron Diet, aux conditions financières suivantes :

Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1	Montant de l'avenant n°2	Nouveau montant du marché	Variation cumulée sur le montant du lot	Variation cumulée sur le montant total de l'opération
23 673,23 € HT	+ 5 482,87 € HT	+ 366,88 € HT	29 522,98 € HT	+ 24,71 %	+ 1,92 %

N°DEC-2020-028-AG / Rénovation et extension du CTT Est – contrôle technique – Sté APAVE
Le 10 février 2020

Le marché n°2019 022 a été signé avec la Sté APAVE, sise 25 rue de Mondement, 49303 Cholet, pour le contrôle technique de la rénovation et extension du CTT Est. Suite à la proposition d'avenant n° 1 au contrat n°19253842/2 du 10 avril 2019 présentée par la Sté Apave, ayant pour objet l'ajout de la mission PS sécurité des personnes en cas de séisme dans les bâtiments neufs à risque normal, considérant que ces modifications sont dues à une omission du titulaire du marché, un avenant n° 1, ayant pour objet l'ajout de la mission PS sécurité des personnes en cas de séisme dans les bâtiments neufs à risque normal a été signé avec la Sté Apave, aux conditions financières suivantes :

Montant initial : 4 450 € HT

Avenant 1 : 450 € HT

Montant total : 4 900 € HT

Soit 10,11 % d'augmentation du marché initial

N°DEC-2020-029-AG / Mission d'assistance aux services techniques pour l'exécution d'études conception et / ou réalisation dans les bâtiments communaux – Lot n°2 : Tillières, St Crespin sur Moine, St Germain sur Moine, Montfaucon-Montigné, Torfou et Le Longeron
Le 17 février 2020

Le marché n°2017 29 02 a été signé avec le groupement SARL Agence Grégoire Architectes (mandataire), sise 45 rue Paul Bouyx, 49300 CHOLET, SARL Arcane (cotraitant), sise 13 rue de la Caillière, 49300 Cholet, SAS Arest (cotraitant), sise Agence de Cholet, Bâtiment le Sémaphore, 14 Bd Faidherbe, 49300 Cholet, SARL ACE (cotraitant), sise 2 place Dupin, BP 20071, 79302 Bressuire Cedex, pour le marché de mission d'assistance aux services techniques pour l'exécution d'études conception et / ou réalisation dans les bâtiments communaux - Lot n°2 : Tillières, St Crespin sur Moine, St Germain sur Moine, Montfaucon-Montigné, Torfou et Le Longeron. Vu la proposition d'avenant n° 1 présentée par le groupement Agence Grégoire Architectes (mandataire)/Arcane/Arest/ACE, ayant pour objet la prise en compte de la modification de la structure juridique d'un des cotraitants : SAS AREST, considérant que ces modifications sont dues à une modification du statut juridique de la SAS Arest, devenue SASU Arest Cholet, à compter du 12 avril 2019, ayant un impact sur l'adresse du siège social de la société, sur sa domiciliation bancaire, mais sans impact financier, un avenant n° 1, ayant pour objet la prise en compte de la modification de la structure juridique d'un des cotraitants : SAS AREST, à compter du 12 avril 2019, qui devient SASU Arest Cholet, avec les éléments de modification suivants, a été signé :

- Le numéro d'immatriculation au RCS d'Angers de la société est maintenant le 850 109 190
- Le siège social, situé précédemment Le Bignon, devient : SASU Arest Cholet, 14 Bd Faidherbe, Le Sémaphore, 49300 Cholet
- La domiciliation bancaire est modifiée
- Pas d'impact financier

N°DEC-2020-030-AG / Demande de subvention au Conseil Régional des Pays de la Loire dans le cadre de l'appel à projet "valorisation du patrimoine"
Le 11 février 2020

Considérant l'appel à projet de la région des Pays de la Loire, relatif à la valorisation du patrimoine, une subvention peut être obtenue dans ce cadre. Le projet de la commune de Sèvremoine porte sur la collecte de mémoire filmée autour des gestes de l'industrie de la chaussure, valorisée au sein du Musée des Métiers de la Chaussure de St André de la Marche, à Sèvremoine. Le plan de financement prévisionnel prévoit une dépense à hauteur de 19 003,20 € TTC, des recettes constituées à 50% par la subvention régionale et 50% par l'autofinancement communal. Une aide financière de 9 501,60 €uros constituant 50% du financement prévisionnel est demandée auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire, pour aider au financement du projet de collecte de mémoire filmée autour des gestes de l'industrie de la chaussure, dans le cadre de l'appel à projet "valorisation du patrimoine",

N°DEC-2020-031-AG / Dépôt du permis d'aménager le lotissement du "Fief Prieur", commune déléguée de St Crespin sur Moine
Le 17 février 2020

Une Déclaration Préalable n° DP 049 301 19H0399, visant les travaux d'aménagement du barreau de raccordement entre la rue du Fief Prieur et la rue de Bellevue à St Crespin sur Moine a fait l'objet d'une décision de non-opposition et a donc été instruite favorablement. La Déclaration Préalable n° DP 049 301 19H0401, visant les travaux d'aménagement d'un bassin d'orage en aval de l'assiette foncière du projet de lotissement "Le Fief Prieur", à St Crespin sur Moine a fait l'objet d'une décision de non-opposition et a donc été instruite favorablement. La Déclaration au titre de la loi sur l'eau a fait l'objet

d'une instruction favorable de la Police de l'eau et est autorisé par récépissé de Déclaration du 31/10/2019. Sur la commune déléguée de St Crespin sur Moine, la commune de Sèvremoine dispose de terrains non bâtis sur le secteur dit du "Fief Prieur". Le projet de lotissement consistant en l'aménagement de 17 lots cessibles, dont 1 lot groupé destiné à accueillir 5 logements intermédiaires, nécessite le dépôt d'un permis d'aménager.

Une demande de permis d'aménager a été déposée pour l'ensemble du lotissement "Le Fief Prieur", sur la commune déléguée de St Crespin sur Moine, consistant en l'aménagement de 17 lots cessibles, dont 1 lot groupé destiné à accueillir 5 logements intermédiaires.

N°DEC-2020-032-AG / Dépôt du permis de construire portant sur l'extension et la rénovation du Centre Technique Territorial (CTT) Est, commune déléguée de St André de la Marche
Le 17 février 2020

Considérant le projet de travaux portant sur la rénovation et l'extension du Centre Technique Territorial (CTT) Est, sis rue du Carrefour Rouge, sur la commune déléguée de St André de la Marche, considérant que ces travaux doivent respecter les règles du code de l'urbanisme et par conséquent faire l'objet d'une demande de permis de construire,

Une demande de permis de construire a été déposée pour l'extension et la rénovation du Centre Technique Territorial (CTT) Est, sis rue du Carrefour Rouge, sur la commune déléguée de St André de la Marche.

N°DEC-2020-033-AG / Dépôt du permis de construire portant sur l'extension et la rénovation des locaux de la périscolaire et restaurant scolaire, commune déléguée de La Renaudière
Le 17 février 2020

Considérant le projet de travaux portant sur la rénovation et l'extension des locaux de la périscolaire et restaurant scolaire, sis allée de la Riverette, sur la commune déléguée de La Renaudière, considérant que ces travaux doivent respecter les règles du code de l'urbanisme et par conséquent faire l'objet d'une demande de permis de construire,

Une demande de permis de construire est déposée pour la rénovation et l'extension des locaux de la périscolaire et restaurant scolaire, sis allée de la Riverette, sur la commune déléguée de La Renaudière.

N°DEC-2020-034-AG / Dépôt du permis de construire portant sur la rénovation du bâtiment Centre Social, commune déléguée de St André de la Marche
 En attente de signature.

N°DEC-2020-035-AG / Demande de subvention au Conseil Régional des Pays de la Loire dans le cadre du Contrat Territoires Région 2020 – Aménagement du bâtiment de la gare de Torfou-Le Longeron-Tiffauges – territoire de Sèvremoine
Le 17 février 2020

Vu le Contrat Territoires Région 2020 signé entre la Région des Pays-de-la-Loire et la Communauté d'agglomération Mauges Communauté, et notamment l'axe n°2 "favoriser les mobilités locales et l'accessibilité au territoire", vu le Plan Pluriannuel d'Investissement de la commune de Sèvremoine qui prévoit l'aménagement du bâtiment de la gare de Torfou-Le Longeron-Tiffauges,

Vu le budget communal,

Considérant le coût estimatif de l'opération qui s'élève à la somme 243 000 euros,

Considérant que le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RESSOURCES	
Postes de dépenses	Montant en Euros (HT)	Nature des concours financiers	Montant en Euros (HT)
Etudes (Moe - Diag amiante – ctrl technique)	35 000	Conseil Régional (CTR)	180 000
Démolitions – Gros-Œuvre - Ravalement	97 000	Autofinancement communal	63 000
Couverture ardoises	24 766		
Charpente métallique/bois	51 421		
Menuiserie bois	33 291		
Divers et Aléas de chantier	1 522		
TOTAL	243 000	TOTAL	243 000

Une aide financière de 180 000 euros est demandée auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire, pour aider au financement de l'aménagement du bâtiment de la gare de Torfou-Le Longeron-Tiffauges, au titre du Contrat Territoires Région 2020 en faveur des mobilités et de l'accessibilité sur le territoire ligérien.

N°DEC-2020-036-AG / Contrat de levés topographiques et bornages du secteur du Pré aux Sources, commune déléguée de Torfou, Sté Progéo Conseils, géomètres-experts

Le 17 février 2020

Considérant le besoin portant sur la réalisation de levés topographiques et de bornages du secteur du Pré aux Sources, sur la commune déléguée de Torfou, considérant le devis de la Sté de géomètres-experts Progéo Conseils, sise 8 bis Place St Jacques, 44190 Clisson,

Un contrat de levés topographiques et de bornages du secteur du Pré aux Sources, sur la commune déléguée de Torfou, a été signé avec la Société de géomètres-experts Progéo Conseils, sise 8 bis Place St Jacques, 44190 Clisson, pour un montant de 3 660,00 Euro HT, soit 4 392,00 Euro TTC.

Déclarations d'intention d'aliéner

La commune de Sèvremoine a décidé de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

N°DECISION	Commune déléguée	N° voirie	Rue	Section	N° parcelles	Date décision
2019389	ST CRESPIN	2	Moine (rue de la)	C	1508, 1510, 1522	12/12/19
2019404	LA RENAUDIERE	18	Mauges (rue des)	AA	65, 75	23/12/19
2019409	ST MACAIRE	21	René (bd du Roi)	AB	348	11/12/19
2019420	ST ANDRE	10	Beauséjour (rue de)	B	2670	4/12/19
2019421	ST MACAIRE	11	Egalité (bd de l')	WD	59	4/12/19
2019422	ST GERMAIN		Hardy (rue du Bourg)	D	3425, 1081, 3427	13/1/20
2019423	MONTFAUCON		Monnier (rue Louis)	A	1470, 1473, 1474, 1475	11/12/19
2019424	ST GERMAIN	41	Mairie (rue de la)	D	1319	11/12/19
2019425	LE LONGERON	5	Herse (impasse de la)	AA	161	11/12/19
2019426	MONTFAUCON	11	Chardonnerets (rue des)	A	1424	11/12/19
2019427	MONTFAUCON	3	Macé (rue Guillaume René)	A	20, 26, 31	11/12/19
2019428	LA RENAUDIERE	8	Bordage (rue du)	AC	193	17/12/19
2019429	LE LONGERON	8	Egalité (bd de l')	AC	292, 288	17/12/19

2019430	ST MACAIRE	1	Luxembourg (rue du)	AK	73	17/12/19
2019431	ST MACAIRE	21	Bordais (rue François)	AE	1111, 321	20/12/19
2019432	LE LONGERON	13	Aubépine (rue de l')	AA	271	17/12/19
2019433	ST MACAIRE	1	Curie (rue Marie)	AE	42	17/12/19
2019434	ST GERMAIN	38	Bottiers (rue des)	D	286	17/12/19
2019435	ST MACAIRE	14	Hugo (rue Victor)	AB	247	17/12/19
2019436	ST MACAIRE	2	Maupillier (rue du Capitaine)	AE	192, 194, 195	17/12/19
2019437	ST GERMAIN	7 bis	Beauregard (rue)	D	3412, 3414	17/12/19
2019438	ST CRESPIN		Gaudu (rue de)	C	942, 2466 p	17/12/19
2019439	TORFOU	27	Bouvier (rue du lieutenant)	AB	22	17/12/19
2019440	ST MACAIRE	10	Hugo (rue Victor)	AB	245	17/12/19
2019441	LA RENAUDIÈRE	9	Air (rue de Bel)	AC	88	17/12/19
2019442	LA RENAUDIÈRE	8	Chevalerie (rue de la)	AC	46	20/12/19
2019443	ST ANDRE		Creulière (rue de la)	AB	57	20/12/19
2019444	ST MACAIRE	21	Arc (rue Jeanne d')	AB	214	30/12/19
2019445	ST MACAIRE	5	Lyautey (allée du Maréchal)	AM	148	30/12/19
2019446	ST MACAIRE	6	Curie (rue Marie)	AE	817, 820	30/12/19
2019447	ST GERMAIN	2	Pasteur (rue Louis)	D	2493	30/12/19
2019448	ST ANDRE	1	Patis (rue du)	AD	77	30/12/19
2019449	ST ANDRE	36	Anjou (rue d')	AA	279	30/12/19
2019450	ST MACAIRE	22	Arc (rue Jeanne d')	AB	361	30/12/19
2019451	ROUSSAY	1	Clopinière (rue de la)	A	1625	30/12/19
2019452	ST GERMAIN	26	Bourg Hardy (rue du)	D	3238, 3241, 3242	30/12/19

2019454	ST MACAIRE	22	Chênes (rue des)	AK	291	30/12/19
2019455	ST ANDRE	16	Boulinière (chemin de la)	AC	698, 695	10/1/20
2019456	LE LONGERON	16	Sèvre (rue du Val de)	AA	214	30/12/19
2019457	ST GERMAIN	6	Beaumanoir (rue de)	A	745p	30/12/19
2019458	ST ANDRE		Creulière (rue de la)	AB	88, 89	30/12/19
2019459	ST GERMAIN	13	Platanes (rue des)	D	2703	30/12/19
2019460	MONTFAUCON	10	Bleuets (rue des)	B	1453	10/1/20
2019461	MONTFAUCON	7	Chardonnerets (rue des)	A	1422	10/1/20
2019462	LE LONGERON	7	Gaulle (rue du Général de)	AK	211	10/1/20
IA2019004	MONTFAUCON		Pont de Moine	B	1645	23/12/19
IA2019005	MONTFAUCON	14	Maurice (rue Saint)	B	1643	23/12/19

N°DECISION	Commune déléguée	N° voirie	Rue	Section	N° parcelles	Date décision
2020001	ST CRESPIEN	37	Moulins (rue des)	C	598, 2925, 3588	20/1/20
2020002	MONTFAUCON		Jean (rue Basse St)	A	709, 712	20/1/20
2020003	ST GERMAIN	3	Cornouaille (rue de la)	E	1813	20/1/20
2020004	MONTFAUCON	24b	Maurice (rue St)	B	732	20/1/20
2020005	LE LONGERON	28	Calvaire (rue du)	AK	183, 184	27/1/20
2020006	ST MACAIRE	23	Bordais (rue François)	AE	1110	20/1/20
2020007	ST ANDRE	30 B	Creulière (rue de la)	AB	558	20/1/20
2020008	ST CRESPIEN	25	Moine (rue de la)	C	1585, 3984	20/1/20
2020009	ST GERMAIN	6 et 8	Mondement (place du château)	D	201, 204, 3234	20/1/20
2020010	ST MACAIRE	12	Anjou (rue d')	AD	5	27/1/20
2020011	ST MACAIRE	71	Poirier (rue du)	WD	224	27/1/20
2020012	ST GERMAIN	21	Raffegau (rue du Docteur)	D	150, 154	27/1/20
2020013	TORFOU	86	Provinces (rue des 3)	AC	195, 196, 201	27/1/20
2020014	TORFOU	36	Provinces (rue des 3)	AC	75	27/1/20
2020015	ST GERMAIN	7	Platanes (rue des)	D	2706	27/1/20

2020016	LA RENAUDIERE	2	Stade (rue du)	AA	89	27/1/20
2020017	ST GERMAIN	9	Dumas (rue Alexandre)	C	367,368, 369, 543	27/1/20
2020018	ST MACAIRE	3	Rochejaquelein (rue de la)	C	283	29/1/20
2020019	ST ANDRE	15	Libération (rue de la)	AA	73, 80, 459, 677, 460, 674, 679	29/1/20
2020020	ST ANDRE	8	Gabelous (allée des)	AC	520	29/1/20
2020021	ST MACAIRE	11	Sarcelles (rue des)	WO	176	29/1/20
2020022	ST MACAIRE	6	commerce (rue du)	AB	574	29/1/20
2020023	ROUSSAY	9	Acacias (rue des)	B	777, 779	29/1/20
2020024	LE LONGERON	4	Vachez (rue)	AK	220	29/1/20
2020025	ST MACAIRE	45	Tabarly (rue Eric)	WN	289	4/2/20
2020026	ST GERMAIN	2	Moulin (rue du)	D	1277, 2544	4/2/20
2020027	ST GERMAIN	6	Raffégeau (rue du Docteur)	D	1929, 208	4/2/20
2020028	ST GERMAIN	6 bis	Beaumanoir (rue)	A	745p	4/2/20
2020029	ST MACAIRE	27	Bretagne (rue de)	AB	399, 402	11/2/20
2020030	ST MACAIRE	1	Espetven (rue)	AB	504	11/2/20
2020031	ST MACAIRE	10 et 10 b	Vendée (rue de)	AB	108, 109, 110, 111, 112	11/2/20
2020032	LE LONGERON	9	Calvaire (rue du)	AK	174	11/2/20
2020033	ST ANDRE		Libération (rue de la)	A	595	11/2/20
2020034	MONTFAUCON	10	Anjou (rue d')	A	451, 448	11/2/20
2020035	MONTFAUCON		Anjou (rue d')	A	286	11/2/20
2020036	MONTFAUCON	6	Verts (rue des prés)	A	1008	11/2/20
IA2020001	ST CRESPIEN	52 B	Anjou (rue d')	B	2038, 2040	11/2/20
IA2020002	ST CRESPIEN	52 A	Anjou (rue d')	B	2037, 2040	11/2/20

La Commune de Sèvremoine a décidé **d'exercer** son droit de préemption sur la parcelle suivante :

N°DECISION	Commune déléguée	N° voirie	Rue	Parcelle	Prix	Date décision
2019453	ROUSSAY		Principale (rue)	A 1191	4 000 €	11/2/2020